



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 octobre 1999  
Français  
Original: anglais

**Cinquante-quatrième session**  
Point 35 de l'ordre du jour  
**Assistance à l'action antimines**

## Assistance à l'action antimines

### Rapport du Secrétaire général

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1-4	4
II. Examen de l'action antimines coordonnée .....	5-34	4
A. Réunions intersessions et processus se déroulant dans le cadre de la Convention d'Ottawa .....	5-7	4
B. Le recours aux établissements militaires nationaux .....	8-9	5
C. Les missions d'évaluation .....	10-12	5
D. Les enquêtes nationales .....	13-15	5
E. La gestion de l'information .....	16-18	6
F. La sensibilisation au danger des mines .....	19-21	6
G. Les activités de promotion .....	22-24	7
H. Le rôle des opérations de maintien de la paix .....	25-26	7
I. La technologie .....	27-28	8
J. Les normes internationales applicables aux opérations de déminage humanitaire .....	29-31	8
K. La Fondation pour les Nations Unies .....	32-34	8

III.	Le système des Nations Unies .....	35–67	9
A.	Le Service d'action antimines de l'ONU .....	35–37	9
B.	Le Département des affaires de désarmement .....	38–40	10
C.	Le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire .....	41–43	10
D.	Le Programme des Nations Unies pour le développement .....	44–47	10
E.	Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés .....	48–52	11
F.	Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance .....	53–55	12
G.	Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets .....	56–58	12
H.	Le Programme alimentaire mondial .....	59	12
I.	L'Organisation mondiale de la santé .....	60–62	13
J.	La Banque mondiale .....	63–67	13
IV.	Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales .....	68–90	14
A.	Le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire .....	69–71	14
B.	L'Organisation HALO Trust .....	72–73	14
C.	L'Organisation Handicap International .....	74–76	14
D.	Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres .....	77–78	15
E.	Comité international de la Croix-Rouge .....	79–80	15
F.	Organisation d'entraide populaire norvégienne .....	81–84	15
G.	Vietnam Veterans of America Foundation .....	85–90	16
V.	Programmes de pays .....	91–142	17
A.	Afghanistan .....	92–94	17
B.	Angola .....	95–98	17
C.	Azerbaïdjan .....	99–102	18
D.	Bosnie-Herzégovine .....	103–107	18
E.	Cambodge .....	108–112	19
F.	Tchad .....	113–114	20
G.	Croatie .....	115–116	20
H.	Iraq .....	117–120	21
I.	Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) .....	121–126	21
J.	République démocratique populaire lao .....	127–129	22
K.	Mozambique .....	130–132	22
L.	Nicaragua .....	133–136	23
M.	Somalie .....	137–139	23
N.	Sri Lanka .....	140–142	24

---

VI.	Enseignements tirés : Kosovo .....	143–149	24
VII.	Mobilisation des ressources .....	150–157	25

## Annexe

## Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage

A.	Montant total des contributions par donateur, au 7 octobre 1999 .....	27
B.	Montant total des contributions par affectation, au 7 octobre 1999 .....	29

## I. Introduction

1. La question de l'action antimines est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1993 et est examinée tous les ans depuis. Dans la plus récente de ses résolutions sur le sujet (résolution 53/26 du 17 novembre 1998), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-quatrième session, un rapport sur les progrès réalisés en ce qui concerne les questions évoquées dans ses précédents rapports à l'Assemblée sur l'assistance au déminage, et sur le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage (devenu Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à l'action antimines).

2. Le présent rapport, soumis en réponse à la demande susmentionnée, contient des informations sur les activités de lutte contre les mines des organismes des Nations Unies, ainsi que sur celles des autres organismes internationaux et organisations non gouvernementales intéressés. Il porte notamment sur les programmes antimines les plus connus dans des pays touchés comme l'Afghanistan, l'Angola, le Cambodge et la Croatie, et aussi sur les activités les plus récentes actuellement entreprises au Kosovo, au Nicaragua, en Somalie et au Tchad. Compte tenu des demandes croissantes sur des ressources limitées, le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale présente ici un intérêt particulier.

3. Cela fait des dizaines d'années que l'on essaie de résoudre le problème du déminage aux niveaux national et local. Mais les organismes d'action antimines et les programmes d'assistance humanitaire constituent une entreprise relativement nouvelle et distincte. La plupart existent depuis moins de 10 ans et ont permis de sauver un grand nombre de vies, mais la principale raison de leur création est que l'on comprend à présent que l'ampleur de la crise que constituent les mines terrestres dépasse largement le problème du déminage. L'on reconnaît désormais qu'il faut impérativement tenir compte des incidences humanitaires de la question.

4. En réponse aux demandes faites par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/26, tous les organismes compétents des Nations Unies ont poursuivi et intensifié leurs efforts d'assistance dans le domaine de la lutte contre les mines. On trouvera dans le présent rapport l'exposé des mesures qu'ils ont prises à cet égard. On y mentionne spécialement ce qu'a accompli le Service d'action antimines de l'ONU dans les activités de lutte contre les mines qu'il mène en collaboration avec les fonds et programmes des Nations Unies et la coordination de ces activités.

## II. Examen de l'action antimines coordonnée

### A. Réunions intersessions et processus se déroulant dans le cadre de la Convention d'Ottawa

5. Pour regrouper et concentrer l'action antimines sur le plan mondial et pour mettre en lumière le rôle de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention d'Ottawa) comme cadre général de la lutte contre les mines, la première Assemblée des États parties à la Convention, tenue à Maputo, a décidé d'établir un programme de travail entre les sessions. L'objectif est ici d'organiser le travail mené dans le cadre de la Convention de façon à promouvoir la continuité, la franchise, la transparence, l'intégration et l'esprit de coopération.

6. Cinq comités informels permanents d'experts ont été établis pour étudier particulièrement les thèmes suivants : a) le déminage; b) l'assistance aux victimes, leur réintégration sociale et économique, ainsi que la sensibilisation au danger des mines; c) la destruction des stocks; d) les techniques de déminage; et e) l'état et le fonctionnement de la Convention. Les coprésidents et les corapporteurs ont été nommés de façon à assurer la participation active tant des États touchés par les mines que des États donateurs.

7. Les réunions des comités permanents d'experts sont ouvertes à la participation de tous les gouvernements, organisations internationales et organisations non gouvernementales travaillant dans ce domaine, et le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire aide à les organiser. Les comités permanents d'experts devraient fonder leurs travaux sur l'approche et l'esprit d'intégration et d'engagement que l'on trouve dans le processus d'application de la Convention d'Ottawa, les négociations d'Oslo et la première Assemblée des États parties. Les premières réunions de ces comités ont eu lieu à Genève en septembre sur les thèmes du déminage et de l'assistance aux victimes, leur réintégration sociale et économique, et la sensibilisation au danger des mines. Venant appuyer les travaux réalisés dans d'autres tribunes, en particulier ceux du Service d'action antimines de l'ONU, ces réunions ont contribué à maintenir la dynamique et la cohésion de l'effort humanitaire déployé à l'échelle mondiale pour lutter contre les mines.

## B. Le recours aux établissements militaires nationaux

8. La coopération de l'ONU avec les établissements militaires des pays touchés par les mines est très étroitement réglementée, et ce pour un certain nombre de raisons différentes, la plus impérieuse étant le fait que les forces armées de certains pays sont affiliées à tel ou tel parti politique et peuvent représenter d'importants instruments politiques, sinon être elles-mêmes des protagonistes sur la scène politique. Reconnaisant que l'ONU doit respecter les principes fondamentaux de neutralité et d'impartialité, il a été déterminé qu'il ne serait pas fourni de formation ni d'appui dans ce domaine aux militaires des pays touchés par les mines. Cela dit, dans le même temps, l'ONU sait bien que les forces armées nationales possèdent souvent de précieuses connaissances techniques qui peuvent se révéler fort utiles dans un environnement infesté de mines.

9. Pour résoudre cette contradiction, on a élaboré des directives permettant à l'ONU d'appuyer les programmes d'action antimines gouvernementaux, y compris des dispositions de collaboration avec les militaires. Examinée au cas par cas, cette collaboration est autorisée à condition, à tout le moins, que a) les militaires ne soient pas parties à un conflit, en cours ou latent; et b) l'ensemble de la coordination, du contrôle et de la détermination des priorités soit la responsabilité des autorités civiles du pays.

## C. Les missions d'évaluation

10. Les missions d'évaluation continuent d'être un élément essentiel des activités de lutte contre les mines de l'ONU et se sont révélées utiles pour aider à mieux comprendre la menace des mines terrestres au niveau mondial et assurer que le système des Nations Unies adopte une approche intégrée dans ses efforts d'assistance. Plus précisément, les missions d'évaluation jouent un rôle crucial dans la détermination des différents effets que les mines terrestres ont dans les pays touchés par les mines de par le monde. En adoptant une approche interorganisations et multidisciplinaire, coordonnée par le Service d'action antimines de l'ONU, pour déterminer les conditions et les préoccupations locales, l'ONU est mieux à même d'adapter son assistance dans ce domaine aux besoins particuliers de tel ou tel pays. Le problème des mines terrestres au Soudan, par exemple, est de nature essentiellement humanitaire, alors que les mines terrestres au Yémen posent davantage une menace pour le développement socioéconomique à long terme. En Équateur et au Pérou, l'action antimines, outre qu'elle représente un élément essentiel du processus de

consolidation de la paix, est davantage une question touchant les droits de l'homme, car les mines terrestres y affectent surtout les populations autochtones isolées.

11. Les missions d'évaluation examinent les conditions requises concernant chacun des éléments d'un programme d'action antimines global et intégré. On procède à une évaluation compte tenu des éléments suivants : les capacités locales de lutte contre les mines; la situation sécuritaire; le fait que toutes les parties sont disposées à appuyer un programme d'action antimines; et l'impact des mines sur la population des points de vue humanitaire, sanitaire, socio-économique, et celui du développement.

12. Sur les 10 missions d'évaluation prévues en 1999, quatre ont été menées à bien (en Équateur, en Jordanie, au Liban et au Pérou). Dix autres sont envisagées pour l'an 2000, bien que la capacité de l'ONU de mettre en oeuvre intégralement ce plan de travail soit entravée par divers facteurs, notamment la récente crise au Kosovo et le fait qu'il continue d'y avoir des difficultés à trouver des effectifs pour le Service d'action antimines de l'ONU.

## D. Les enquêtes nationales

13. Lorsque l'on cherche à formuler une approche efficace à la crise des mines terrestres, l'une des tâches les plus urgentes et les plus cruciales est de déterminer le niveau d'assistance requis pour un pays donné, puis de déterminer les pays touchés par les mines où l'on peut lancer des activités antimines à long terme. Pour cela, l'une des tâches essentielles est d'effectuer un levé de niveau 1 (levé préliminaire), de façon non seulement à localiser les zones minées ou susceptibles de l'être, mais aussi à mesurer l'impact de la présence de mines sur les populations civiles en regroupant et en analysant les données topographiques, démographiques et socioéconomiques pertinentes rassemblées au cours de l'opération.

14. En se fondant sur les données initialement rassemblées pendant les missions d'évaluation, une enquête préliminaire permet de déterminer l'ampleur du problème des mines terrestres jusqu'au niveau de la communauté. Bien que des techniques d'évaluation rapide aient été mises au point par certaines organisations non gouvernementales et institutions internationales pour utilisation dans l'assistance humanitaire générale et les programmes de développement, l'enquête s'appuie sur les connaissances communautaires et les perceptions locales de l'impact social et économique des mines dans les communautés elles-mêmes.

15. L'enquête donne aux décideurs à tous les niveaux des informations qui peuvent les aider à déterminer les priorités générales dans l'action antimines et, plus précisément, d'estimer le niveau de personnel et de ressources financières nécessaires pour lancer une ébauche de programme d'action antimines national. Le processus d'enquête permet de déterminer géographiquement les zones à problème, de les classer par rang de priorité et de les cartographier en utilisant un système d'information géographique (SIG), assurant ainsi que l'on fera toujours porter les efforts sur les zones qui en ont le plus besoin. La contribution que les données d'enquête apportent au processus de prise de décisions est tout aussi utile pour les différents éléments d'un programme d'action antimines : en effet, les informations rassemblées lors des enquêtes servent autant à la sensibilisation au problème des mines, aux campagnes en faveur de l'action antimines, à l'assistance aux victimes et au repérage des mines, qu'aux efforts de déminage.

### **E. La gestion de l'information**

16. Reconnaissant l'ampleur du problème des mines terrestres et la myriade de facteurs différents à considérer lorsqu'on met en oeuvre des programmes de lutte contre les mines, le Service d'action antimines de l'ONU a fait de l'élaboration d'un système de gestion de l'information une tâche prioritaire. Mis au point à l'intention du Service par le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire, le Système de gestion de l'information pour l'action antimines fournira aux organismes de lutte contre les mines, aux donateurs et à l'ONU un système d'information et de gestion unifié qui facilitera la prise, en collaboration, de décisions concernant l'action antimines.

17. La première phase du projet, la mise au point d'un module de terrain, vient d'être terminée. Conçu pour être utilisé dans les pays touchés par les mines, le module de terrain comprend une base de données et une capacité SIG qui facilitera le stockage, le dépouillage et l'analyse des informations touchant les mines. Établi sur la base de l'expérience acquise par un certain nombre de programmes d'action antimines en cours, le module a la capacité de traiter et d'afficher toute la gamme d'informations nécessaires pour appuyer les activités internationales de lutte contre les mines. Parmi les informations utiles figureraient toutes les données rassemblées lors du processus d'enquête, la capacité de traiter les données relatives à l'impact de la pollution par les mines et la sensibilisation au danger des mines, et les données relatives à l'assistance aux victimes. Les modules de terrain sont déjà disponibles et seront distribués au fur et à mesure que l'on entreprendra de

nouveaux programmes. Une instruction concernant les procédures d'utilisation du système est en cours, et le personnel s'occupant des bases de données de sept différents programmes a été choisi pour participer à cette session de formation initiale.

18. La mise au point du module de traitement de l'information et du module de diffusion de l'information devant être utilisé au Siège de l'ONU fait partie de la deuxième étape du projet de système de gestion de l'information, et ces modules devraient être lancés au début de 2000. En fin de compte, ces capacités additionnelles seront combinées pour établir un réseau reliant d'autres bases de données extérieures avec celles de l'ONU et former un système de gestion de l'information global sur lequel on pourra fonder une planification et une gestion stratégiques efficaces des activités de lutte contre les mines.

### **F. La sensibilisation au danger des mines**

19. La sensibilisation au danger des mines fait partie intégrante de l'action antimines et, en tant que telle, son objectif est de compléter les opérations de déminage, de levé, de balisage et d'assistance aux victimes en informant et en éduquant la population sur la nature de la menace que représentent les mines terrestres. L'objectif ultime est de permettre aux communautés des zones minées de mettre au point les moyens qui leur permettront de côtoyer sans danger le danger des mines.

20. Il existe un certain nombre de moyens de promouvoir un comportement «intelligent» face au danger des mines lorsqu'on se trouve confronté à une situation d'urgence en la matière. Au Kosovo, on a entrepris une campagne agressive d'information du public, complétée par des présentations et réunions d'information sur la sécurité dans les villages. Dans un environnement où le danger des mines terrestres existe depuis longtemps, comme en Afghanistan, au Cambodge ou en République démocratique populaire lao, on met l'accent sur le renforcement des autres éléments de l'action antimines et les efforts de sensibilisation au danger des mines au niveau communautaire. En général, les partenaires d'exécution conviennent qu'une campagne de sensibilisation basée sur la communauté et avec sa participation est la clef d'une éducation et d'une sensibilisation à long terme viables. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), les organisations Save the Children Fund, Handicap International et Mines Advisory Group, en coopération avec les centres d'action

antimines nationaux, ont tous élaboré des programmes globaux fondés sur les principes d'une liaison plus sûre entre les villages et les communautés. Une telle approche fondée sur la communauté permet aux collectivités touchées par les mines d'avoir leur mot à dire dans l'action antimines globale : elles donnent des informations sur l'emplacement des champs de mines, participent au balisage et effectuent un travail de soutien auprès des victimes des mines.

21. La publication, en mai 1999, de directives internationales concernant l'éducation et la sensibilisation au danger des mines terrestres et des engins non explosés, a joué un rôle crucial dans ce contexte, car cela a donné un cadre pour intégrer les interventions en matière de sensibilisation. Élaborées par l'UNICEF, ces directives énoncent, notamment, les différentes mesures à prendre dans la planification et l'application d'un programme d'action antimines et contiennent des informations détaillées sur la teneur du message à faire passer et la mise au point de matériaux de sensibilisation. Outre ces directives, on travaille actuellement à l'établissement d'un ensemble global de matériaux et de modules de formation à la sensibilisation, qui devrait être prêt en 2000.

### **G. Les activités de promotion**

22. Les déclarations que le Secrétaire général a faites récemment devant de nombreuses tribunes publiques ont beaucoup contribué à faire apprécier au public l'ampleur de la crise des mines terrestres, et la dynamique poussant à élaborer des solutions de promotion immédiates et efficaces s'est développée en conséquence.

23. Point central de la lutte contre les mines au sein du système des Nations Unies, le Service d'action antimines de l'ONU a réussi à coordonner des initiatives et programmes de promotion à l'échelle du système tendant à encourager la prise de conscience du danger des mines. Le Service d'action antimines a participé activement à la Conférence de Maputo en 1999, ainsi qu'aux réunions intersessions tenues à Genève, saisissant encore une fois l'occasion de mettre la question des mines terrestres sur le devant de la scène et de plaider pour l'élimination totale de toutes les mines terrestres antipersonnel. À cet égard, les partenariats existant avec les organisations non gouvernementales, les pays donateurs et d'autres organes des Nations Unies ont été élargis, et de nouvelles relations ont été nouées.

24. Le Service d'action antimines a aussi mis à disposition un grand nombre d'outils de promotion. Des bulletins et des signets ont été publiés, et d'autres articles promo-

tionnels sont en cours de conception. On a créé un site Web spécial sur Internet, qui sera étoffé et actualisé avec des informations courantes. De même, un certain nombre d'expositions ont été organisées de par le monde, aux États-Unis d'Amérique, au Mozambique et au Royaume-Uni. Lors d'interventions publiques, des fonctionnaires de l'ONU exposent de nouveau les traumatismes et les craintes causés par les mines dans les pays affectés. En employant ces méthodes, qui ont fait leurs preuves, et en explorant le potentiel promotionnel de nouvelles techniques, le Service d'action antimines continuera de plaider la cause de tous ceux dont la vie est affectée par la présence de mines terrestres.

### **H. Le rôle des opérations de maintien de la paix**

25. Il est habituel pour les missions de maintien de la paix d'entreprendre diverses activités de lutte contre les mines dans le cadre de leurs responsabilités dans les pays touchés par ce problème. En fait, bien que l'objectif premier de ces activités soit simplement de réduire la menace immédiate que posent les mines aux soldats de la paix, elles débouchent en fin de compte sur une contribution plus durable, permettant à d'autres organisations ou d'autres organismes des Nations Unies de prendre des mesures à long terme. Les activités de la paix dans un territoire permettent souvent de procéder à la première évaluation de l'ampleur du problème des mines ou des engins non explosés, d'établir des systèmes de collecte et de diffusion de l'information sur les mines et, le cas échéant, de coordonner et de mener des activités de déminage et d'enlèvement des engins non explosés.

26. Une telle approche anticipative apparaît particulièrement clairement lorsque le mandat d'une mission de la paix comporte des dispositions concernant l'action antimines, comme dans le cas de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). La mise en place, très opportune, d'un centre de coordination de l'action antimines à Pristina, sous les auspices du Département des opérations de maintien de la paix, et dès le début du déploiement de la KFOR et des forces de l'ONU dans la région, illustre bien à quel point une telle division du travail est pratique. De même, au Sahara occidental, le personnel militaire et de police civile, ainsi que le personnel de l'ONU nouvellement arrivé, reçoivent régulièrement une formation à la sensibilisation au danger des mines. À la mi-novembre 1998, l'unité de déminage de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), en coordination avec les

Forces armées royales du Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro (Front POLISARIO), avait déminé plus de 545 000 mètres carrés de terrain. La cellule d'information sur les mines continue de coordonner et de surveiller les activités de déminage et de neutralisation d'engins non explosés au Sahara occidental. Au Koweït et au Liban, ces activités sont également menées régulièrement par des unités militaires déployées dans le cadre des forces de maintien de la paix de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

## I. La technologie

27. On reconnaît en général que la technologie ne permettra pas, du moins à court terme, d'améliorer notablement le matériel de détection des mines et de déminage pour la communauté des utilisateurs. Il est probable que les améliorations se feront progressivement, à mesure que l'on comprendra mieux les capacités de la technologie existante. À cet égard, un programme international d'essai et d'évaluation est en cours de mise au point, visant à réduire le double emploi des efforts d'essai et d'évaluation en adoptant un programme commun de test du matériel. Le programme assurera la transparence entre établissements travaillant à l'essai et à l'évaluation, ainsi qu'avec les communautés de donateurs et d'utilisateurs.

28. L'établissement par le Service d'action antimines de l'ONU de directives internationales concernant les critères applicables au matériel d'action antimines est une deuxième initiative majeure. Ces directives visent à établir une approche commune à la définition du matériel, par laquelle on déterminera les besoins opérationnels communs, on publiera des informations sur la disponibilité et la performance du matériel existant, on mettra à disposition les résultats des tests du nouveau matériel et on examinera la recherche-développement des technologies futures. Ces informations seront rassemblées sur un seul site technologique sur Internet, qui sera accessible à partir de la page d'accueil du Service et doit être en ligne d'ici décembre 1999.

## J. Les normes internationales applicables aux opérations de déminage humanitaire

29. Lors d'une conférence internationale tenue au Danemark en juillet 1996, des groupes de travail ont

proposé des normes internationales applicables aux programmes de déminage humanitaire. On a prescrit des critères pour tous les aspects du déminage, recommandé des normes et convenu d'une nouvelle définition universelle du terme «démunage». Un groupe de travail dirigé par l'ONU a par la suite révisé et développé ces principes, le résultat étant connu sous le nom de «Normes internationales applicables aux opérations de déminage humanitaire». Le Service d'action antimines a publié la première version de ces normes en mars 1997.

30. Lorsqu'on a commencé à promouvoir ces directives, on a reconnu qu'il serait nécessaire de revoir périodiquement les normes afin de suivre l'évolution des pratiques et procédures d'action antimines. À cette fin, le Service mène actuellement une étude des normes en vigueur de façon à assurer qu'elles tiennent bien compte des progrès récents des technologies, pratiques et procédures de déminage. Par exemple, l'ONU et la communauté d'action antimines dans son ensemble reconnaissent généralement le potentiel qu'offrent les chiens de déminage pour rendre les opérations de déminage plus efficaces et plus productives, mais les avis divergent quant à leur utilité spécifique et leur fiabilité.

31. Le Service d'action antimines de l'ONU met actuellement au point une norme internationale devant s'appliquer aux chiens de déminage, donnant des critères généraux de performance qui serviront à tester et à qualifier ces animaux. Les résultats des tests permettront de déterminer la gamme de tâches dont on pourra ou non charger une équipe de chiens sur un théâtre d'opérations donné. Cette norme fera partie de l'ensemble de documents sur les politiques, directives et normes qu'examine actuellement le Service, avec l'aide du Centre international de Genève pour le déminage humanitaire.

## K. La Fondation pour les Nations Unies

32. Cherchant de nouvelles voies de mobilisation de ressources, le Service d'action antimines de l'ONU a travaillé en coopération très étroite avec le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats internationaux, qui est le bureau de contrepartie à l'ONU de la Fondation pour les Nations Unies, créée en 1997 grâce à une contribution de 1 milliard de dollars versée par Ted Turner à l'appui des activités des Nations Unies.

33. Le Conseil d'administration de la Fondation a approuvé trois projets d'action antimines présentés par le Service et estimés à plus de 4 millions de dollars. Il s'agit

notamment d'un projet de publication d'un manuel de sécurité concernant les mines terrestres et des outils de formation associés, visant à donner au personnel des services d'assistance et des opérations de maintien de la paix une éducation appropriée dans le domaine de la sensibilisation au danger des mines; d'un projet d'information et de communications sur les mines devant améliorer la coordination sur le terrain dans les régions infestées de mines d'Afrique australe; et d'une subvention de contrepartie de 3 790 000 dollars pour effectuer des levés préliminaires dans certains pays et territoires. Dans le cadre de ce dernier projet, pour tous les 3 dollars de subvention recueillis, la Fondation versera 1 dollar.

34. Le Service d'action antimines travaillera en coopération étroite avec CARE International à l'établissement du manuel de sécurité concernant les mines terrestres, avec le Centre de recherche pour le développement international à un projet sur les techniques d'information et de communication concernant les mines, et avec le Centre d'action antimines aux travaux du projet de levés préliminaires. Ces travaux conjoints renforcent encore davantage la collaboration entre l'ONU et les organisations non gouvernementales dans les domaines de la lutte contre les mines, tant au Siège que sur le terrain. En fait, dans la mesure où le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats internationaux/Fondation pour les Nations Unies sera une importante source de financement extrabudgétaire pour le système des Nations Unies au cours de la plus grande partie des 10 années à venir, le Service d'action antimines continuera d'élaborer et de chercher des projets novateurs s'inscrivant dans la ligne du mandat de la Fondation.

### III. Le système des Nations Unies

#### A. Le Service d'action antimines de l'ONU

35. La principale tâche du Service d'action antimines de l'ONU au cours des 12 derniers mois a été d'assurer la transition entre la formulation des politiques et leur application. Lorsque le Service a été créé dans le cadre du processus de réforme du Secrétaire général, on a beaucoup insisté sur la définition du rôle des différentes entités des Nations Unies et des autres protagonistes dans le domaine de l'action antimines (voir l'annexe au document A/53/496, intitulée «Action antimines et coordination efficace : la politique des Nations Unies»). Cette annexe au rapport de 1998 sur la question soulignait que le Service avait pour rôle la coordination et l'établissement des priorités – rôle difficile à remplir sans un tableau plus précis de la menace mondiale des mines terrestres. Un

mandat a été élaboré pour définir comment les missions d'évaluation interorganisations pouvaient entreprendre cette tâche. Tout au long de la période à l'examen, quatre de ces missions ont été menées, et l'information rassemblée a aidé à choisir les pays dans lesquels il fallait entreprendre des levés préliminaires et, ce qui importait tout autant, ceux dans lesquels ces levés étaient inutiles. Le cheminement logique des missions d'évaluation aux levés préliminaires permettra d'acquérir des informations homogènes et comparables pour la base de données du Système de gestion de l'information pour l'action antimines, que le Service et les donateurs pourront utiliser pour établir les priorités. Le processus de sélection des pays où seront menées ces missions se déroule sous l'égide du Groupe de coordination interorganisations, ce qui permettra d'assurer qu'il sera tenu compte autant des considérations de développement que des problèmes d'urgence humanitaire.

36. Autre élément central de la période à l'examen : le lancement de programmes, coordonné par le Service d'action antimines, et leur application, compte tenu du rôle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets comme principal prestataire de services des Nations Unies. Le cadre politique précise les rôles et les responsabilités et fournit une tribune pour la recherche de consensus, comme l'illustrent les programmes lancés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Tchad et au Yémen, et l'action au Kosovo menée par le Service. De même, le rôle de coordination joué par ce dernier au Kosovo s'est vu complété et renforcé par le rôle de mise en oeuvre qu'a assumé le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en mettant en place et en gérant les opérations sur le terrain.

37. Le rôle de coordination générale du Service d'action antimines dans la transition entre la formulation des politiques et leur application s'est révélé très efficace au sein du système des Nations Unies, notamment grâce aux décisions prises par le Groupe de coordination interorganisations touchant les missions d'évaluation, les enquêtes et l'établissement d'un dossier de projets d'action antimines. Toutefois, les tentatives visant à étendre l'application de ce processus consultatif à des partenaires extérieurs ont eu un succès mitigé. Le partenariat avec le centre d'enquête concernant le processus de levé préliminaire est un exemple réussi de coopération, de même que la solide relation avec les donateurs dans le cadre du Groupe d'appui à l'action antimines présidé par la Norvège. Le Service a moins bien réussi avec le comité directeur établi pour renforcer les liens avec les organisations non gouvernementales et les organisations privées. Certes, il existe de bonnes relations de travail, en particulier sur le terrain,

mais le comité directeur n'est pas encore devenu une structure officielle de consultation et de coordination au niveau du Siège. Le Service n'épargnera aucun effort dans les mois à venir pour améliorer la situation, en commençant par tirer parti des partenariats établis au Kosovo.

## **B. Le Département des affaires de désarmement**

38. Au cours des 12 derniers mois, conformément à ses fonctions de dépositaire, le Département des affaires de désarmement a coordonné l'assistance apportée par le Secrétariat aux participants à la première Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa et adopté son rapport, auquel était annexée la Déclaration de Maputo.

39. La première Assemblée a adopté des formules normalisées, qui avaient été mises au point par le Département des affaires de désarmement en consultation avec les États parties, pour la présentation des rapports annuels sur les mesures de transparence prévus à l'article 7 de la Convention. Les neuf catégories sur lesquelles doivent porter les rapports sont les mesures d'application nationales, le nombre de mines dans les stocks, la localisation des zones minées avérées ou soupçonnées, les détails concernant les mines conservées ou transférées à des fins autorisées par la Convention, l'état des programmes de reconversion ou de mise hors service des installations de production de mines, l'état des programmes de destruction de mines, les types et quantités de mines détruites, les caractéristiques techniques de chaque type de mines produites et de celles dont l'État partie est propriétaire ou détenteur pour en faciliter l'identification et l'enlèvement, et les mesures prises pour alerter la population au sujet de toutes les zones qu'on sait ou qu'on soupçonne minées. Le Département a établi une base de données informatisée pour rassembler, stocker, extraire et diffuser ces données. Celles-ci ayant un intérêt direct pour l'action antimines, l'accès en sera ouvert à toutes les parties intéressées sur Internet.

40. Comme on le relève dans la résolution 53/26, la version modifiée du Protocole II, se rapportant à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, contient un certain nombre de dispositions revêtant une grande importance pour les opérations de déminage, notamment les spécifications concernant la détectabilité. Le Département a également été chargé d'aider les États parties au Protocole à organiser leurs conférences annuelles. Il a en conséquence

assuré le service fonctionnel de la Réunion préparatoire de la première Conférence annuelle, les 25 et 26 mai 1999, et fera de même pour la Conférence elle-même, qui doit se tenir du 15 au 17 décembre 1999.

## **C. Le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire**

41. Au cours de l'année écoulée, le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire du Secrétariat a partagé les informations sur l'action antimines humanitaire dont il disposait avec les organes compétents de l'ONU. Comme l'a démontré la situation en matière de mines au Soudan, le Bureau pour la coordination de l'assistance humanitaire a été en mesure d'aider le Service d'action antimines de l'ONU, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'UNICEF à mettre la dernière main à un projet de sensibilisation au danger des mines. En ce qui concerne le Soudan, des consultations ont aussi été tenues pour examiner la faisabilité d'un projet concernant le secteur nord du pays. Plus récemment, au Kosovo, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a facilité la participation du Service d'action antimines à la mission interorganisations d'évaluation des besoins en République fédérale de Yougoslavie qui s'est rendue dans la province au cours des frappes aériennes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le Bureau participe également aux missions d'évaluation mixtes dirigées par le Service d'action antimines, les plus récentes ayant eu lieu en Azerbaïdjan et au Liban.

42. Du point de vue de la politique, le Bureau a complété les efforts déployés dans ce domaine par d'autres organes des Nations Unies et a contribué à la production d'un document intitulé «United Nations Mine Action and the Use of the Militaries», qui vise essentiellement à sauvegarder la neutralité et l'impartialité des efforts de déminage humanitaire internationaux.

43. En sa qualité de coordonnateur de la procédure d'appel global, le Bureau continue, en collaboration avec ses partenaires, à demander que l'on apporte en temps utile un financement suffisant aux activités de lutte contre les mines dans les pays couverts par l'appel. En 1999, divers partenaires ont demandé plus de 63 millions de dollars pour les activités antimines, notamment pour l'Afghanistan, l'Albanie, l'Angola, la Guinée-Bissau, la République fédérale de Yougoslavie (Kosovo), la Somalie

et le Soudan. On n'a toutefois reçu que 10 millions de dollars à ce jour.

#### **D. Le Programme des Nations Unies pour le développement**

44. Le PNUD joue un rôle actif et de plus en plus important dans l'action antimines et, dans le cadre du projet d'appui à l'action antimines établi au sein de sa Division des interventions d'urgence, a continué de fournir orientation, appui technique et assistance aux programmes d'action antimines menés au niveau national. Le PNUD participe activement à tous les mécanismes établis de coordination interinstitutions des Nations Unies, et la nomination d'un attaché de liaison auprès du Service d'action antimines de l'ONU assure une coordination constante et effective.

45. Le PNUD continue de travailler avec le Service d'action antimines et le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire sur les conditions nécessaires à la création d'un système de gestion de l'information que l'on pourrait adopter pour les activités de terrain. Le PNUD, en consultation avec le Service, travaille actuellement à la mise au point d'un arrangement avec le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire pour mener une étude sur les conséquences socioéconomiques des mines terrestres, une attention spécifique étant accordée à l'impact des mines et des engins non explosés et les avantages de l'action antimines. Le PNUD est actuellement responsable de 14 des 20 programmes et initiatives d'action antimines appuyés par l'ONU, et de nouveaux éléments de programme ont été lancés l'année passée en Azerbaïdjan, en Thaïlande et au Yémen. Comme suite aux missions d'évaluation dirigées par le Centre d'action antimines en Jordanie et au Liban, le PNUD contribue à la planification des activités de lutte contre les mines dans ces pays.

46. Un deuxième partenariat, lancé en mars 1999 avec l'Association pour les Nations Unies des États-Unis d'Amérique, appelé «Adopter un champ de mines», établit un mécanisme de financement permettant aux organisations de la société civile et aux particuliers de contribuer aux activités de lutte contre les mines. Le projet est exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et, en juin 1999, 16 champs de mines en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Croatie et au Mozambique avaient été «adoptés».

47. En 1998-1999, l'ensemble du financement annoncé et reçu en faveur des programmes d'action antimines

auxquels participait le PNUD a dépassé 45 millions de dollars. Les fonds d'amorçage consentis par le PNUD (plus de 8 millions de dollars) ont permis de mobiliser l'appui des donateurs grâce à des dispositions de partage des coûts, des contributions aux fonds d'affectation spéciale, et des dispositions de financement bilatéral. Mais, malgré cet effort considérable de mobilisation des ressources, il manque encore plus de 30 millions de dollars par rapport aux besoins prévus. Par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale, le Service d'action antimines a apporté un financement relais pour les activités en cours en Angola et en Bosnie-Herzégovine.

#### **E. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

48. Au vu de l'adoption de la Convention d'Ottawa en septembre 1997, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a révisé sa politique et ses directives opérationnelles pour rendre plus efficaces les programmes d'action antimines en cours dans la mesure où ils s'appliquent aux réfugiés et aux rapatriés. Des initiatives comme l'Action pour les droits de l'enfant, qu'a entreprise le HCR en collaboration avec l'UNICEF et l'Alliance internationale d'aide à l'enfance (Save the Children), illustrent bien cette politique de protection des victimes. Le HCR continue d'inclure des éléments d'action antimines dans ses programmes de pays, et s'occupe de problèmes comme la sensibilisation au danger des mines, la formation, la détection, la démarcation des champs de mines et le déminage lui-même.

49. En Bosnie-Herzégovine, le HCR a continué d'utiliser six équipes de déminage indépendantes parrainées par différents organismes, qui mènent des opérations de déminage pour permettre le retour des minorités. Le HCR entend retirer progressivement son appui d'ici la fin de 1999 et transférer tous les avoirs et capacités de déminage à un organe national et à certaines organisations non gouvernementales. Il a affecté un montant total de 2,6 millions de dollars à l'action antimines en 1998, et 2,5 millions de dollars en 1999. À la fin de 1998, une superficie totale de 413 206 mètres carrés avait été explorée manuellement et déclarée exempte de mines et d'autres munitions non explosées.

50. Après les élections nationales au Cambodge en juillet 1998, le HCR a passé un accord direct avec le Centre d'action antimines et une organisation non gouvernementale, HALO Trust. Les activités antimines portent notamment sur les levés, la vérification et la démarcation des terrains, et le déminage dans les zones de réinstallation

prioritaires. On entreprend également de déminer les sites des projets à impact rapide et des campagnes d'information du HCR dans les zones à haut risque. Un budget de 0,7 million de dollars a été affecté aux activités de lutte contre les mines essentielles à la réintégration durable des rapatriés et l'«ancrage» des populations rurales déplacées au Cambodge.

51. Dans le cadre du plan de règlement des Nations Unies pour le Sahara occidental approuvé par le Conseil de sécurité, le HCR s'est vu confier la responsabilité d'assurer le rapatriement librement consenti au Sahara occidental de quelque 120 000 réfugiés sahraouis et de leur famille vivant actuellement en Algérie et dans le nord de la Mauritanie. En ce qui concerne l'Afrique du Nord-Est, le HCR a signé un accord avec Handicap International pour dispenser un programme d'éducation sur le danger des mines à l'intention des réfugiés somaliens dans les camps de l'est de l'Éthiopie.

52. Plus récemment, conformément au rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en date du 12 juillet 1999 (S/1999/779), le HCR s'est vu confier la tâche de diriger l'action antimines humanitaire de l'intervention au Kosovo, dont le Service d'action antimines de l'ONU et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets assurent la gestion.

## **F. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

53. Centre de coordination de l'éducation sur le danger des mines, l'UNICEF a joué un rôle actif dans de nombreuses tribunes internationales et a participé aux missions d'évaluation interorganisations menées par le Service d'action antimines. L'UNICEF mène actuellement des programmes de sensibilisation au danger des mines et d'assistance aux victimes en Angola, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Croatie, au Mozambique et en République démocratique populaire lao, et de nouveaux programmes ont été lancés en Albanie, au Guatemala, au Kosovo, en Macédoine, au Monténégro, au Nicaragua et dans le sud du Soudan.

54. En réponse à la crise dans le sud des Balkans, l'UNICEF continue à mener, en coopération avec d'autres organes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, des activités de sensibilisation au danger des mines dans le cadre d'une approche régionale à l'action antimines. En coopération avec le Centre de coordination de l'action antimines de la MINUK à Pristina, une stratégie

globale de sensibilisation au danger des mines a été élaborée, le but étant de donner des informations sur la menace que présentent les mines et les engins non explosés et d'intégrer l'éducation en la matière à d'autres activités humanitaires et antimines. Dans le cadre de la stratégie d'ensemble, on a distribué un million d'affiches et de tracts et diffusé des messages sur les mines et les munitions non explosées dans les médias internationaux et locaux. L'UNICEF a établi un guide pédagogique et une trousse de formation, et a entrepris un programme de «formation des formateurs» dans les camps de réfugiés, en collaboration avec des organisations non gouvernementales.

55. En coopération avec d'autres agents d'exécution, on travaille à la mise au point de programmes d'études et matériaux pédagogiques sur la sensibilisation au danger des mines à l'intention des populations très exposées en Albanie et au Kosovo, et des réfugiés revenant de pays tiers. Des préparatifs sont également en cours pour intégrer l'éducation concernant le danger des mines dans le système d'enseignement scolaire et le secteur de la santé publique.

## **G. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

56. Dans sa politique en matière de lutte contre les mines, l'ONU a fait du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets le prestataire de services du système des Nations Unies chargé de l'action antimines intégrée et du renforcement des capacités. Le Bureau exécute des programmes d'action antimines pour le compte de plusieurs organismes des Nations Unies, notamment le Service d'action antimines et le PNUD, et travaille en coopération étroite avec ces deux organes au Siège pour assurer la bonne conception des programmes et leur mise en oeuvre en temps voulu.

57. En réponse au besoin croissant d'appui opérationnel, le Bureau a établi un groupe d'action antimines au début de 1998. Ce Groupe a à présent reçu tous ses effectifs, et est chargé de la gestion des activités du Bureau dans ce domaine hautement technique. Le Groupe d'action antimines est en train de développer sa base de données sur le personnel et les fournisseurs de matériel et de services pour s'assurer le réseau le plus vaste possible de compétences et d'expérience.

58. Outre passer des contrats avec des organisations non gouvernementales et des fournisseurs commerciaux, le Bureau a élaboré les accords juridiques nécessaires pour travailler avec les gouvernements et d'autres organisations et apporte une contribution en nature aux programmes

d'action antimines en fournissant du personnel militaire et civil, du matériel et des services. La capacité du Bureau d'agir comme unique source de contrat est très rentable et permet une approche normalisée qui peut être appliquée pour renforcer les programmes d'action antimines dans le monde entier. Le Bureau exécute ou dessert actuellement 14 grands programmes d'action antimines. Plus récemment, il a été désigné agent d'exécution du Centre de coordination de l'action antimines au Kosovo.

## H. Le Programme alimentaire mondial

59. Le Programme alimentaire mondial (PAM) participe à l'action antimines dans le contexte des programmes de secours et de relèvement. Au Cambodge, il travaille avec des organisations non gouvernementales et certains organismes gouvernementaux à des projets visant à entretenir l'infrastructure rurale et réinstaller les personnes déplacées. En Angola, la destruction des routes et des ponts et les problèmes logistiques touchant l'acheminement de l'aide alimentaire entravent depuis longtemps les activités du PAM, ce qui a amené à concevoir un programme spécial pour la remise en état des routes secondaires et les activités de déminage associées. L'objectif immédiat de ce projet est d'assurer que l'assistance humanitaire parvienne aux personnes dans le besoin et de faciliter la production agricole en donnant accès aux marchés. Mais, du fait de la reprise des combats en 1999, les opérations du PAM en Angola ont été provisoirement suspendues. En outre, les fonds qu'il a demandés pour l'action antimines dans l'appel global d'octobre 1998 se font toujours attendre. Le PAM travaille actuellement à la réparation d'urgence des routes dans le sud du Soudan, s'efforçant d'ouvrir ainsi des couloirs de circulation et d'obtenir un accès routier sans restriction.

## I. L'Organisation mondiale de la santé

60. Pour aider les pays touchés par les mines à élaborer des programmes intégrés et viables d'assistance aux victimes des mines, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a engagé un processus de consultation avec les ministères de la santé de tous les pays affectés. Comme suite à des recommandations faites à Kampala en septembre 1998 lors du premier atelier interrégional sur une réponse concertée des services de santé publique au danger des mines antipersonnel, des activités ont été menées pour réaliser les objectifs énoncés dans le plan d'action de l'OMS.

61. Le premier objectif de ce plan était de renforcer la capacité des ministères de la santé des États touchés par les mines de mieux évaluer les conséquences des mines terrestres sur la santé. L'OMS a convoqué une réunion scientifique devant mettre au point des outils et des méthodes de collecte de données normalisés et internationalement acceptés. Deux de ces outils ont été mis au point pour enregistrer les informations sur l'incidence des blessures par mines terrestres entraînant ou non la mort et les circonstances dans lesquelles elles sont provoquées. La mise à l'essai pilote de ces instruments est en cours en Azerbaïdjan. En mars 1999, l'OMS a convoqué le premier atelier sur la gestion préhospitalière des blessures par mines, en coopération avec la Fondation norvégienne de traitement des traumatismes.

62. L'OMS, en tant que membre du Groupe interorganisations de coordination de l'action antimines, a participé à la plupart des missions d'évaluation menées par le Service d'action antimines de l'ONU l'année passée. Elle a aussi aidé à lancer le processus intersessions post-Maputo. Dans ce contexte, des liens étroits sont également noués avec les bureaux régionaux de l'OMS, en particulier en Afrique et dans les Amériques, à la suite de l'alliance récemment établie entre l'Organisation panaméricaine de la santé, le Canada et le Mexique.

## J. La Banque mondiale

63. Au cours de la période considérée, la Banque mondiale a participé, à différents degrés, aux activités de lutte contre les mines dans cinq pays. En Croatie, de 1998 à 1999, elle a financé deux projets de réparation d'infrastructures, l'un pour le transport d'urgence en Croatie et l'autre concentré sur la Slavonie orientale. Pour les deux projets, la Banque a bénéficié de relations de travail étroites avec le Centre d'action antimines de Zagreb.

64. Le projet de déminage d'urgence de la Banque mondiale en Bosnie-Herzégovine a pris fin au milieu de 1999. C'était là le premier projet de déminage conçu par la Banque, qui a contribué à mettre en place une administration locale chargée de gérer les questions de déminage. La Banque a aussi contribué à d'autres efforts déployés par des organisations en Bosnie-Herzégovine en administrant une subvention canadienne qui a servi à financer des conférences sur la sensibilisation au danger des mines à l'intention d'environ 7 000 personnes dans tout le pays.

65. Au Cambodge, en 1999, la Banque a financé un projet visant à remettre en état les routes névralgiques,

comprenant un élément de levé des mines exécuté en consultation avec le Centre d'action antimines.

66. Un processus d'évaluation sociale et de consultation des parties prenantes en Azerbaïdjan a mis en lumière le fait que les craintes causées par les mines terrestres entravaient les efforts de réinstallation des Azéris déplacés à l'intérieur du pays par le conflit du Haut-Karabakh. La Banque a commencé les préparatifs de mise en place d'une capacité institutionnelle de déminage et de sensibilisation au danger des mines et, à la fin de 1997, il a été convenu que le PNUD prendrait la direction des efforts dans ce domaine. La première phase du programme de l'Agence azerbaïdjanaise de reconstruction et de relèvement, d'une valeur de 54 millions de dollars, comprend 3 millions de dollars pour le déminage, dont 500 000 seront imputés sur le crédit de 20 millions de dollars ouvert par l'Association internationale de développement pour un projet de reconstruction pilote approuvé par le Conseil de l'Association en juin 1998.

67. La Banque mondiale appuie une série d'études analytiques et sectorielles en Afghanistan dans le cadre de ses activités de surveillance. En 1999, par le biais de son fonds de don postconflit, la Banque accorde aussi un financement au Centre d'action antimines afghan pour lui permettre d'établir une analyse approfondie des coûts et avantages socioéconomiques des activités de déminage.

#### **IV. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales**

68. La participation des organisations intergouvernementales et non gouvernementales a été indispensable aux travaux de lutte contre les mines. Certaines de ces organisations, comme le CICR, participent activement depuis le début aux efforts antimines humanitaires, tandis que d'autres protagonistes relativement nouveaux, comme le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire, ne mettent à disposition leurs connaissances techniques que depuis peu.

##### **A. Le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire**

69. Le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire a été officiellement créé le 28 avril 1998 par le Gouvernement suisse comme fondation à but non lucratif

chargée d'aider l'ONU à promouvoir les efforts de coopération et de coordination de l'action antimines.

70. Pour le compte du Service d'action antimines de l'ONU, le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire, avec l'appui technique de l'Institut fédéral suisse de technologie, a continué de gérer la mise au point du Système de gestion de l'information pour l'action antimines. En 1999, il s'est surtout efforcé de terminer la mise au point du module de terrain du système. En outre, pendant la période considérée, le Centre a fourni les services de trois experts pour renforcer les effectifs des Nations Unies au Kosovo.

71. À la première Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa, les États parties ont invité le Centre à apporter une assistance pratique aux travaux des cinq comités permanents à composition non limitée d'experts de l'action antimines. Dans le cadre de cette assistance, le Centre fournira notamment les locaux, les services d'appui et d'administration pour les réunions des comités permanents et autres activités intersessions connexes.

##### **B. L'Organisation HALO Trust**

72. La période considérée a vu un élargissement des programmes de déminage de l'organisation HALO Trust, accompagnée de la fourniture de capacités mécaniques additionnelles de déminage, ce qui a permis de faire monter notablement la productivité et de faire faire des économies aux donateurs. La Hazardous Areas Life-Support Organization (HALO) a continué de mettre l'accent sur le renforcement des capacités locales, et emploie actuellement environ 3 000 personnes sur place et 20 autres personnels internationaux dans le monde.

73. L'Organisation mène actuellement des projets de déminage en Abkhazie, en Afghanistan, en Afrique du Nord-Est, en Angola, au Cambodge, dans le Haut-Karabakh, au Mozambique et, plus récemment, au Kosovo. En juin 1999, elle a commencé un levé de tout le territoire du Kosovo pour le compte de l'ONU, les données rassemblées devant être incluses dans la base de données mondiale du Système de gestion de l'information antimines. HALO travaille également au développement de capacités manuelles et mécaniques de déminage de grande envergure au Kosovo, son but étant d'y déployer 700 démineurs et 15 unités mécanisées dans l'avenir immédiat.

##### **C. L'Organisation Handicap International**

74. L'Organisation Handicap International est présente un peu partout dans le monde depuis longtemps. En Afrique, des équipes de chiens viennent d'être incorporées au projet au Mozambique et, avec une solide base de compétences manuelles et d'expérience sur laquelle s'appuyer, on pense pouvoir déminer les terres au moins quatre fois plus vite. Tout au long de 1998, les progrès en Angola ont été lents du fait de la reprise des hostilités. En Éthiopie, un programme de sensibilisation au danger des mines couvrant tous les principaux camps de réfugiés a été mené à bien en décembre 1998, tandis qu'au Tchad on a mené une mission d'évaluation qui a débouché sur l'exécution d'un levé préliminaire. Handicap International a aussi mené une mission d'évaluation dans la région de la Casamance au Sénégal en septembre 1998, et un programme doit être réalisé en 1999.

75. L'organisation est également active au Cambodge, en République démocratique populaire lao et en Thaïlande, où elle mène des travaux d'étude sur l'impact des munitions non explosées.

76. En Bosnie-Herzégovine, Handicap International a formé une organisation non gouvernementale qui a été officiellement enregistrée au titre de la loi bosniaque et mène des travaux de déminage, de levé et de neutralisation de munitions non explosées depuis octobre 1997. Plus récemment, au Kosovo, le Centre de coordination de l'action antimines de l'ONU a nommé Handicap International l'organisation chef de file pour le district de Djakova et, en se fondant sur son expérience en Bosnie-Herzégovine, utilise une capacité souple qui est autonome et a été conçue comme une stratégie à moyen et long terme.

#### **D. Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres**

77. Lancée en 1992, la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres rassemble actuellement plus de 1 400 organisations de 90 pays. Lors de la première Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa, qui s'est tenue en mai 1999, la Campagne a publié le «Rapport de 1999 de l'Observatoire des mines : Vers un monde sans mines». Ce rapport de 1 100 pages a été présenté aux gouvernements lors de la première séance plénière de la conférence diplomatique. Ce système d'observation tout à fait particulier répertorie, pour tous les pays du monde, des informations concernant l'emploi, la production, le commerce et le stockage des mines, le déminage humanitaire et l'assistance aux survivants. Lors de cette première réunion des États parties, le Groupe de travail de la Cam-

pagne chargé de l'assistance aux victimes a publié des Directives sur le traitement et la réadaptation des survivants, en invitant les gouvernements à consacrer, au cours des 10 années suivantes, 3 milliards de dollars des États-Unis aux programmes d'assistance et de réinsertion socioéconomique destinés aux victimes.

78. Après la première Assemblée des États parties, s'est tenue à Maputo la Réunion générale de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres au cours de laquelle des décisions importantes ont été prises sur l'orientation stratégique et les activités de la Campagne pour les cinq années suivantes devant conduire à la première Conférence chargée de l'examen de la Convention d'Ottawa en 2004. Parmi les priorités de la Campagne adoptées lors de la Réunion générale figuraient la recherche de fonds supplémentaires destinés à financer les programmes de déminage et les programmes d'assistance aux victimes et l'engagement des acteurs autres que les États à adhérer au principe de l'interdiction des mines terrestres. S'agissant de l'universalisation de la Convention, il a été décidé que la Campagne continuerait d'encourager les États non signataires de la Convention à y adhérer.

#### **E. Comité international de la Croix-Rouge**

79. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a pour vocation d'aider toutes les victimes de la guerre et de la violence interne et veille à l'application des règles humanitaires limitant la violence armée. Les activités qu'il mène dans les pays touchés par les mines constituent une partie essentielle de son action. En 1999, le CICR a prêté son appui à des services sanitaires traitant des blessés de guerre, y compris des personnes blessées par des mines, dans les pays suivants : Afghanistan, Angola, Azerbaïdjan, Cambodge, Érythrée, Éthiopie, Géorgie, Iraq, Ouganda, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan et Zimbabwe. L'action du CICR consiste à aider directement les postes de premiers secours, les hôpitaux et les services de chirurgie, à évacuer les blessés en direction et au départ des services médicaux, et à former des infirmiers, des médecins et des chirurgiens au traitement des personnes blessées par l'explosion de mines. Par ailleurs, le CICR gère 25 programmes de rééducation post-traumatique dans les 13 pays suivants : Afghanistan, Angola, Azerbaïdjan, Cambodge, Géorgie, Iraq, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Sri Lanka et Tadjikistan.

80. Depuis 1996, le CICR gère également des programmes de sensibilisation au danger des mines en Azerbaïdjan,

en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. En 1998, il a également mené des programmes de sensibilisation au danger des mines en Afghanistan, en Géorgie, en Ouganda et au Soudan. De nouveaux programmes de sensibilisation ont été lancés en Géorgie et dans la région du Haut-Karabakh au début de 1999 et devraient se poursuivre toute l'année. Au Kosovo, le CICR a récemment mis en place, en collaboration avec la congrégation de Mère Térèse, un système de collecte de données.

## F. Organisation d'entraide populaire norvégienne

81. L'Organisation d'entraide populaire norvégienne (NPA), qui mène des activités dans le monde entier, est l'une des principales organisations non gouvernementales engagées dans les activités de déminage. En Angola, la NPA a renforcé ses capacités en se dotant de techniques de détection mécaniques et manuelles, de chiens de détection et de procédés de détection de vapeurs explosives, parallèlement à un levé de niveau 1 des zones minées qui est presque achevé. Par ailleurs, la NPA collabore étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'organisme national de coordination en vue du transfert des compétences et de la nationalisation des postes du programme. Depuis la mi-1998, toutes les équipes de déminage manuel ont été entièrement nationalisées, tandis que le personnel de direction expatrié cède progressivement la place à des nationaux. Le programme d'action antimines du Mozambique est le premier dont la NPA a entièrement nationalisé la direction. Au Sahara occidental, par contre, les activités se sont limitées à un programme de formation et de sensibilisation des réfugiés au danger des mines. On a également évalué un levé de champs de mines effectué dans le territoire, mais aucune suite n'a été donnée à cette opération.

82. La NPA exerce également ses activités au Cambodge, dans le nord de l'Iraq et en République démocratique populaire lao. De juillet 1998 à juillet 1999, 500 mines ont été détruites en Iraq et 110 000 mètres carrés de terres déminés. On a également éliminé 30 000 munitions non explosées réparties sur 4 millions de mètres carrés de terres. La NPA a commencé ses activités de déminage au Cambodge en 1992 et, au cours des 12 derniers mois, a mis à la disposition du Centre d'action antimines du pays cinq conseillers techniques internationaux. En République démocratique populaire lao, la NPA gère un programme de renforcement des compétences au titre duquel sept conseillers expatriés prêtent leur concours à l'organisme national, le Programme national lao d'élimination des

munitions non explosées. La priorité dans ce pays consiste à assurer, dans un délai de trois ans, la formation complète du personnel local, objectif que poursuit la NPA en collaboration étroite avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

83. En Bosnie-Herzégovine, le programme d'action antimines de la NPA s'est considérablement renforcé au cours de la période considérée. Les effectifs ont doublé, passant de 100 à 200. Ils comprennent notamment une équipe de déminage établie à Pale, qui a pris le relais du HCR. Quelque 230 kilomètres carrés ont été déminés au cours de la période considérée.

84. Au Kosovo, la NPA a lancé ses activités de déminage avec une équipe de 32 démineurs de Bosnie-Herzégovine et, sous l'égide du Centre de coordination de l'action antimines de Pristina, a apporté son concours à la formation de démineurs locaux. En définitive, trois équipes comprenant chacune 100 démineurs locaux devraient être constituées.

## G. Vietnam Veterans of America Foundation

85. En sa qualité d'organe directeur du Survey Action Centre (Centre d'action pour les levés de champs de mines) et de membre dirigeant du Survey Working Group (Groupe de travail sur les levés des champs de mines), la Vietnam Veterans of America Foundation a joué un rôle décisif dans la mise en œuvre du programme mondial de levés de champs de mines.

86. Au cours des 12 derniers mois, le Centre d'action pour les levés de champs de mines et le Service de l'action antimines de l'ONU ont collaboré étroitement à la mise au point d'instruments et de méthodologies pour l'exécution des levés. Répondant à des normes internationales reconnues et certifiées par le Service de l'action antimines de l'ONU, les levés permettront aux donateurs d'affecter des fonds aux zones où les besoins sont les plus importants, tout en facilitant, pour les autorités nationales, l'élaboration de plans nationaux axés sur les zones les plus touchées et en offrant aux responsables de l'exécution des projets des données initiales utilisables dans les programmes d'action antimines.

87. Au cours des deux prochaines années, cette initiative devrait permettre de disposer de données de qualité sur les conséquences socioéconomiques des mines terrestres. Les levés auxquels on procédera en se rendant dans toutes les communautés touchées par les mines jetteront les bases de futures activités dans le domaine de l'action antimines. De fait, le Centre international de Genève pour le déminage

humanitaire a déjà inscrit ces éléments dans le module de terrain du Système de gestion de l'information pour l'action antimines, tandis que de nombreux donateurs mettent à disposition des fonds pour appuyer cette initiative.

88. Deux levés sont déjà en cours d'exécution, tandis que trois autres sont au stade final de la planification. Grâce à des fonds mis à disposition par le Gouvernement canadien, le Centre international canadien du déminage (Canadian International Demining Centre) a entrepris une étude d'impact socioéconomique de niveau 1 au Mozambique, tandis que le Centre d'action pour les levés de champs de mines a été engagé pour effectuer la première enquête de niveau 1 du même type au Yémen. Le contrat a été signé en juillet 1999 et l'Agence afghane de planification du déminage (Mine Clearance Planning Agency) a été engagée en sous-traitance par le Centre d'action pour les levés pour effectuer l'enquête.

89. Le Service de l'action antimines de l'ONU, le Centre d'action pour les levés et le Centre international de Genève pour le déminage humanitaire ont collaboré à l'élaboration d'un module de terrain destiné à une étude d'impact socioéconomique de niveau 1. Le module est pleinement intégré dans le Système de gestion de l'information pour l'action antimines.

90. En août 1999, un colloque consacré à l'étude d'impact socioéconomique de niveau 1 s'est tenu sous les auspices du Centre d'action pour les levés à Washington. La formation a porté essentiellement sur le développement de capacités en matière d'étude d'impact socioéconomique dont pourraient se servir certaines organisations non gouvernementales agissant en qualité de sous-traitants pour le Centre d'action pour les levés. Le Centre a également invité au colloque d'éminents consultants privés afin de les préqualifier à mener des études dirigées par le Centre.

## V. Programmes de pays

91. C'est au gouvernement du pays touché qu'il revient au premier chef de mener des actions antimines et c'est lui qui doit coordonner et gérer tous les programmes nationaux en la matière. Lorsque la demande lui en a été faite et que les ressources étaient disponibles, le système des Nations Unies a aidé les pays touchés à renforcer leurs capacités et à élaborer et appliquer un programme national. Il continuera à répondre à ce type de demandes par l'intermédiaire du Service de l'action antimines.

## A. Afghanistan

92. L'Afghanistan demeure l'un des pays les plus touchés par le problème des mines terrestres. Selon des estimations établies en mai 1999, 700 kilomètres carrés restaient minés, la moitié environ de cette superficie constituant un réel manque à gagner pour la population. Sous l'égide du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan, le programme d'action antimines a poursuivi ses activités malgré de nombreuses difficultés opérationnelles et politiques. En dépit de la suspension des activités de l'ONU dans le sud du pays d'avril à juin 1998 et à Kaboul en juillet et août 1998, le programme d'action antimines a atteint ses objectifs annuels.

93. En 1998, on a procédé au levé et au marquage de 37 kilomètres carrés de terrain miné et de 47 kilomètres carrés d'anciennes zones de combat (levé de niveau 2), tandis que 33,5 kilomètres carrés de terrain miné et 39,1 kilomètres carrés d'anciennes zones de combat ont été déminés. Des programmes de formation ont été organisés à l'intention d'équipes existantes et de nouveaux démineurs, d'où une forte réduction du nombre des accidents, qui sont passés de 62 en 1997 à 29 en 1998. Par ailleurs, on a sensibilisé quelque 800 000 Afghans au problème des mines par le biais des équipes mobiles, d'activités communautaires de formation et de la diffusion de messages dans les médias. De janvier à mai 1999, on a procédé au levé et au marquage de 13,7 kilomètres carrés de terrain miné et de 17,7 kilomètres carrés d'anciennes zones de combat. On a, depuis, multiplié les équipes chargées du levé, qui ont procédé au levé de superficies supplémentaires de 215 kilomètres carrés de terrain miné et de 197 kilomètres carrés d'anciennes zones de combat. Au cours de la même période, 14,4 kilomètres carrés de terrain miné et 16,9 kilomètres carrés d'anciennes zones de combat ont été déminés. Le coût du déminage est resté, dans l'ensemble, en-dessous de 0,60 dollar le mètre carré.

94. En 1998, le programme d'action antimines pour l'Afghanistan a reçu des contributions s'élevant à 19 millions de dollars, alors que 23,5 millions de dollars auraient été nécessaires. Un montant de quelque 4,8 millions de dollars avait été reporté de 1997, tandis que 3,1 millions de dollars ont été reçus sous la forme de contributions en nature. Les ressources totales nécessaires au programme de 1999 s'élèvent à 25,6 millions de dollars, dont 11,1 millions de dollars ont déjà été reçus sous forme d'engagements et de contributions et 3 890 000 dollars ont été reportés de 1998. Le financement des activités prévues

pour 1999 présente donc, pour l'heure, un déficit de 10,6 millions de dollars.

## B. Angola

95. Selon les estimations, l'Angola serait parsemé de quelque 6 à 8 millions de mines terrestres, d'où l'un des taux par habitant les plus élevés au monde de victimes d'explosion de mines. Cette situation tragique s'est récemment aggravée en raison de la reprise des hostilités entre le Gouvernement angolais et les groupes de guérilla, ce qui a eu des conséquences néfastes pour l'exécution du programme d'action antimines.

96. Malgré les difficultés politiques et opérationnelles actuelles, l'Institut national pour l'enlèvement des engins explosifs a considérablement renforcé ses capacités en créant récemment une Division des opérations, une Division de bases de données et un Centre national de formation qui proposent leurs services et leurs installations à tous ceux qui interviennent dans le domaine de l'action antimines en Angola. On procède actuellement à la formation d'un personnel d'appui dont les effectifs sont limités, après la formation de plus de 300 démineurs (dont 200 sont toujours déployés dans cinq provinces où ils mènent des activités de déminage à petite échelle et de sensibilisation de la population au problème des mines).

97. Toutefois, avec la reprise des hostilités en décembre 1998, l'Institut s'est trouvé dans l'incapacité de poursuivre ses activités dans les sept provinces où il intervenait jusque-là. Les conseillers internationaux présents dans les bureaux provinciaux de l'Institut ont finalement été rappelés et les bureaux fermés. Actuellement, des organisations non gouvernementales mènent des activités limitées de déminage et d'enlèvement de munitions non explosées, principalement dans le sud du pays et dans certaines provinces côtières. De juillet 1998 à juillet 1999, on a procédé au déminage d'environ 2 800 000 mètres carrés.

98. Malgré les difficultés politiques et opérationnelles, il a été décidé de conserver un programme qui permette de répondre aux besoins pressants des projets humanitaires en Angola. Il importe de souligner, à cet égard, la nécessité de maintenir ce programme dans la mesure où le retour de la paix exigera la mise en place d'un programme d'action antimines de grande envergure.

## C. Azerbaïdjan

99. La présence de mines terrestres continue d'entraver les efforts de reconstruction et de relèvement en Azerbaïdjan plus de quatre années après la fin des hostilités qui ont marqué le conflit du Haut-Karabakh. À la demande du Gouvernement azerbaïdjanais, le PNUD s'est vu confier la tâche d'appuyer l'élaboration d'un programme national d'action antimines. À cette fin, un projet préparatoire d'assistance visant à évaluer l'ampleur du problème et cofinancé par le PNUD et le Gouvernement norvégien a été exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en 1998. On a également engagé un consultant international pour aider à planifier, coordonner et superviser un levé de niveau 1.

100. D'autres organismes des Nations Unies mènent des activités analogues en Azerbaïdjan. Organisée en juillet 1998, une mission interinstitutions composée de représentants du Service de l'action antimines de l'ONU, du PNUD, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat et de l'UNICEF, a formulé des recommandations concrètes sur l'élaboration d'un plan national d'action antimines. Des organisations non gouvernementales et des organismes intergouvernementaux tels que le CICR interviennent également dans le pays.

101. En avril 1999, le PNUD et la Commission nationale de reconstruction et de relèvement sont convenus d'un descriptif de projet portant création de l'Agence nationale azerbaïdjanaise pour l'action antimines. Organe de réalisation du Gouvernement pour ce projet, l'Agence centralisera la planification, la coordination, l'exécution et la gestion de toutes les activités liées aux mines et aux munitions non explosées.

102. Dans le cadre des multiples projets de reconstruction et de relèvement exécutés par le PNUD, la Banque mondiale, l'Union européenne et le HCR, environ 262 kilomètres carrés de terres hautement prioritaires ont fait l'objet de levés. On a procédé au marquage de 3,2 kilomètres carrés de zones soupçonnées de contamination, dans la région de Fizuli, et au levé de 17 sites supplémentaires dans la région d'Agdam. Les résultats de ces levés permettront plus tard d'établir une base de données nationale sur les mines. Pour l'heure, le caractère limité des ressources ne permet pas d'entreprendre des opérations de déminage à grande échelle.

## D. Bosnie-Herzégovine

103. Depuis la fin de la guerre en décembre 1995, des mines et des munitions non explosées ont tué au moins 286

personnes et gravement blessé 664 autres en Bosnie-Herzégovine. Vingt démineurs ont également été tués et 41 gravement blessés dans des opérations civiles et militaires de déminage après la guerre.

104. Les autorités bosniaques ont accepté d'assumer la responsabilité de l'action antimines que leur a transférée le Service d'action antimines de l'ONU, le 1er juillet 1998. Depuis, le PNUD a lancé un programme visant à aider les autorités à assumer la responsabilité d'un plan national d'action antimines et à y affecter les ressources mises à leur disposition par les donateurs. Le programme a été exécuté par l'intermédiaire de la Commission de Bosnie-Herzégovine pour le déminage, qui devrait poursuivre cette assistance, quoiqu'à moindre échelle. L'action antimines en Bosnie-Herzégovine est devenue une opération diversifiée et multiforme faisant intervenir des intérêts commerciaux nationaux et internationaux, des organisations non gouvernementales, des organismes militaires et des ressources institutionnelles. Les trois centres d'action antimines jouent un rôle clef dans les activités nationales de déminage. Ils sont notamment responsables de la gestion d'une base de données nationale sur les mines, de la mise en place et de la gestion de normes de sécurité, de formation et d'assurance-qualité, de l'organisation d'activités de sensibilisation au problème des mines et de la conduite de levés sur le terrain.

105. Des sociétés privées internationales interviennent également en Bosnie-Herzégovine dans le cadre d'accords de coentreprise ou de sous-traitance. Les activités de ces sociétés ont jusque là été couronnées de succès dans la mesure où elles ont su mettre en œuvre une démarche réellement intégrée faisant appel, de manière combinée, au déminage manuel, aux chiens de détection et à la préparation mécanique des terrains. Le Gouvernement des États-Unis a continué de financer, sous cette forme, des projets commerciaux de déminage et, avec l'assistance des centres d'action antimines, a prêté un concours déterminant au recyclage d'unités militaires des différentes entités en matière de déminage humanitaire répondant aux normes internationales. De même, le personnel formé et équipé en 1997-1998 par l'Union européenne a désormais été intégré à un dispositif viable chargé de la protection civile, de l'enlèvement des munitions non explosées et du déminage. La façon dont le personnel militaire ainsi recyclé s'acquitte de ses tâches permet d'envisager son évolution vers une structure locale très utile dans le domaine du déminage.

106. Trois organisations non gouvernementales mènent des activités en Bosnie-Herzégovine. HELP Allemagne conduit des activités de déminage principalement en appui direct aux programmes de reconstruction de l'Union

européenne, tandis que la NPA a mené d'importantes actions dans le canton de Sarajevo. Handicap International a établi une organisation non gouvernementale locale dans le canton d'Una Sana, en 1997-1998, tandis que trois autres organisations non gouvernementales nationales se mettent en place, l'une en Republika Sprska et deux dans la Fédération.

107. En s'appuyant sur les autorités locales et les écoles, l'UNICEF et le CICR ont poursuivi leurs programmes de sensibilisation au problème des mines et de réduction des risques qui ont permis de réduire considérablement le nombre des victimes dues à l'explosion de mines. Le PNUD renforce cette action par le biais de son propre programme qui est financé par la Fondation pour les Nations Unies.

## E. Cambodge

108. Au cours de la période considérée et dans le contexte de la troisième phase de l'appui de l'Organisation des Nations Unies au Cambodge, des changements importants se sont produits au Centre d'action antimines. Une équipe d'assurance-qualité formée aux procédures d'audit interne et aux normes de la série ISO 9000 a été mise en place en décembre 1998. Des audits ont été effectués dans certains bureaux et des mesures de suivi adoptées pour remédier aux problèmes relevés. En avril 1999, à la suite d'allégations de mauvaise gestion financière, le PNUD a fait effectuer un audit spécial des fonds mis à la disposition du Centre par le Gouvernement. L'audit s'est par la suite étendu à tous les fonds du Centre et aussi aux procédures d'établissement des priorités opérationnelles. Ces examens se poursuivaient au moment de l'établissement du présent rapport. Toutefois, on a déjà procédé au remplacement de cadres nationaux et à l'adoption de nouvelles procédures financières.

109. La possibilité de numériser et de géoréférencier des cartes et des photos aériennes a récemment permis de renforcer les capacités de la base de données nationale du Centre d'action antimines. Il devient ainsi possible de préciser l'emplacement des champs de mines par rapport à certaines caractéristiques physiques. La base de données contient désormais des données relatives à la destruction d'engins non explosés et aux activités de sensibilisation au problème des mines et des munitions non explosées, ainsi que des données fournies par le Gouvernement américain sur les bombardements intervenus entre 1970 et 1973.

110. D'août 1998 à mars 1999, les équipes d'intervention ont procédé au marquage de 154 869 mètres de périmètres de champs de mines et au déminage de 229 785 mètres

carrés de voies. Elles ont également repéré et détruit 1 018 mines antipersonnel, 23 mines antichar et 246 munitions non explosées. Les équipes de déminage se composent de 67 équipes régulières et 3 équipes sous contrat, soit au total 2 578 démineurs déployés sur le terrain. Le nombre des équipes de neutralisation des explosifs et munitions est passé de 20 à 25, tandis que la gestion des équipes de déminage et le système d'attribution des tâches ont été améliorés. D'août 1998 à juin 1999, 12 équipes chargées de la sensibilisation au problème des mines et des munitions non explosées ont touché quelque 374 000 personnes par le biais d'exposés formels, de visites à domicile et de visites sur le terrain. Les activités organisées à l'occasion de la Journée de sensibilisation aux mines, le 24 février, ont été étendues à davantage de localités, et un consultant a été engagé pour aider le bureau de sensibilisation aux mines et aux munitions non explosées à améliorer le matériel didactique destiné aux activités de sensibilisation. Une enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques a également été élaborée pour évaluer l'efficacité des activités de sensibilisation. Les résultats de cette enquête et de campagnes médiatiques menées simultanément devraient être disponibles à la fin de 1999. Huit équipes de levé de niveau 1 ont été déployées à Kampot à la mi-juillet 1999. Grâce à des fonds supplémentaires fournis par l'Agence canadienne de développement international, le nombre d'équipes de levé devrait passer à 64. Le Centre d'action antimines a formé à ce jour 20 chiens de détection de mines et maîtres-chiens qui devraient pouvoir être déployés au cours du dernier trimestre de 1999.

111. Les essais réalisés avec deux fléaux RA-140 finlandais ont permis d'établir qu'ils pouvaient servir à préparer le terrain pour le déminage manuel. Les capacités actuelles s'en trouveront considérablement améliorées dans la mesure où les démineurs cambodgiens consacrent jusqu'à 70 % de leur temps à la recherche de fils-pièges et au dégagement de la végétation. Les fléaux ont été déployés pour la première fois à Kampot en 1998, puis à Banteay Meanchey, l'une des provinces les plus minées du Cambodge.

112. L'Union européenne a approuvé, pour les six prochains mois, le financement des dépenses de fonctionnement et d'équipement en matériel de bureau de l'administration de tutelle, dont les fonctions comprennent l'immatriculation des organismes de déminage, l'agrément des personnes, l'autorisation des interventions sur les sites et la vérification du respect de la législation sur les mines et des normes de déminage. Un plan triennal en cours d'élaboration devrait permettre de garantir à

l'administration de tutelle des ressources financières supplémentaires.

## F. Tchad

113. Financé par le PNUD, le programme d'action antimines du Tchad comprend un centre national d'action antimines établi à N'Djamena, un centre régional d'action antimines établi à Faya Largeau et une cellule de sensibilisation aux mines présente à Bardaï. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a engagé cinq personnes, dont un Volontaire des Nations Unies, en qualité de conseillers techniques.

114. On a ouvert à N'Djamena une école nationale de déminage où 20 instructeurs, 40 agents d'administration et 80 démineurs ont été formés. Des campagnes locales de sensibilisation au problème des mines ont été menées dans certaines régions du pays et une collaboration s'est engagée avec l'UNICEF en vue de l'élaboration d'une stratégie d'ensemble portant sur les problèmes de la sensibilisation et de l'assistance aux victimes. Des ressources techniques et financières ont été obtenues en vue de la conduite d'un levé de niveau 1, et une mission préparatoire a été effectuée. On procède, par ailleurs, à la création d'une base de données sur les mines et d'un site Web sur l'action antimines, avec l'assistance du Centre international de Genève pour le déminage humanitaire, l'Université de Toronto et le PNUD. Des ressources ont été mobilisées auprès de plusieurs pays, dont l'Allemagne, le Canada, l'Italie et le Japon, en vue de financer le programme d'action antimines du Tchad. Par ailleurs, des discussions ont été engagées avec la Jamahiriya arabe libyenne pour obtenir un appui financier supplémentaire.

## G. Croatie

115. Avec la création d'un centre d'action antimines par le Gouvernement croate en février 1998, le Centre d'action antimines des Nations Unies en Croatie a, pendant la période de juillet à décembre 1998, fourni une assistance pour la dotation en effectifs et la mise sur pied de l'organe national. Le Centre est devenu opérationnel le 1er janvier 1999; le Centre d'action antimines des Nations Unies a donc changé de nom pour mieux refléter son nouveau mandat : il s'intitule désormais Programme des Nations Unies pour l'assistance à l'action antimines en Croatie. En plus du bureau chargé de l'ensemble des programmes et d'un département juridique et financier, le Centre comprend des services chargés du maintien de la base de

données sur les mines, des levés de niveau 2, des projets et de la planification et des questions liées à l'assurance-qualité. Cinquante-neuf fonctionnaires croates et 20 employés du Programme d'assistance des Nations Unies travaillent au Centre.

116. Le Programme a aidé à obtenir du matériel de déminage supplémentaire et des chiens détecteurs de mines pour la Croatie. Dans ce contexte et avec l'aide du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), des conseillers techniques du Programme d'assistance à l'action antimines ont non seulement donné des conseils pour la procédure d'assurance-qualité et les opérations de relevé, mais aussi exécuté des activités avec le matériel disponible. Les organisations de déminage ont été encouragées à commencer à travailler en Croatie, souvent dans le cadre de partenariats avec des sociétés locales nouvellement créées, ce qui a amélioré le niveau général des travaux exécutés. Depuis juillet 1998, 17 millions de mètres carrés ont été déminés. En collaboration avec le Centre croate d'action antimines, les conseillers du Programme ont identifié et élaboré divers projets financés par des donateurs et des procédures de contrôle direct et d'établissement de rapports à l'intention des donateurs ont été élaborées. Parmi d'autres projets financés récemment, on mentionnera la mise au point d'un programme de collecte de données à long terme pour les accidents liés aux mines, le lancement de plusieurs programmes de sensibilisation aux dangers des mines et la création d'une association des victimes des mines en Croatie. L'Union européenne a financé une mission de l'Union de l'Europe occidentale pour l'assistance au déminage en Croatie, d'une durée d'un an à partir de mai 1999. Neuf experts techniques travaillent en association avec le Programme d'assistance des Nations Unies pour renforcer l'appui au Centre croate et servent également d'intermédiaires pour les pays de l'Union européenne en ce qui concerne la fourniture d'une assistance supplémentaire aux programmes. Bien qu'encore administré par le Service d'action antimines de l'ONU, des négociations sont en cours afin de transférer ce programme pleinement opérationnel au PNUD.

## H. Iraq

117. Le programme d'action antimines exécuté en Iraq a fait des progrès sensibles au cours de l'année écoulée. En l'espace de 18 mois, le projet a pu commencer à effectuer des opérations de déminage, par des méthodes manuelles et à l'aide de chiens détecteurs de mines; à mettre au point un système de cartographie et de bases de données de haute

qualité; à établir les levés de niveaux 1, 2, et 3; et appuyer la constitution, au niveau local, d'une équipe de levé et de 10 équipes de déminage.

118. Avec l'appui de l'UNOPS, la productivité a triplé au cours des six derniers mois, avec plus d'un million de mètres carrés déminés. Le levé de niveau 1 sera achevé d'ici à la fin de l'année et le levé de niveau 2 a permis de déminer plus d'un million de mètres carrés de champs de mines. Durant les 14 mois d'opérations menées dans le cadre du programme, aucun accident de déminage n'a été signalé. L'appui aux victimes des mines comprend trois centres de prothèses dans lesquels 3 965 patients ont été traités, examinés et appareillés, et qui ont fourni 941 prothèses à des patients. Un processus de pollinisation croisée entre d'autres projets et programmes a été lancé par le biais du recrutement à court terme d'un certain nombre de superviseurs adjoints. Le programme d'action antimines est l'un des principaux employeurs de la région, avec plus de 1 000 agents locaux. On s'efforce d'obtenir une participation accrue des autorités iraqiennes à tous les niveaux : des pourparlers se poursuivent avec deux administrations locales dans les gouvernorats du nord de l'Iraq concernant la création d'un bureau régional de déminage, et la constitution d'une commission de déminage pour l'Iraq est recommandée.

119. Les dépenses de fonctionnement du programme ont été réduites, passant d'environ 19 dollars par mètre carré dans les phases initiales à 3 dollars par mètre carré. Ce montant devrait diminuer encore avec l'amélioration de la productivité qui devrait résulter de l'adjonction d'autres chiens et de la fourniture de matériel de déminage mécanique supplémentaire.

120. La situation d'insécurité qui règne dans le pays complique les efforts de planification et de mise en oeuvre. D'autres obstacles reflètent une incapacité à planifier pour le long terme, résultant du processus de financement sur six mois. En tant que mesure intérimaire, le programme a mis au point une stratégie globale pour les deux prochaines années, centrée sur la mise en place de capacités locales de déminage durables.

## I. Kosovo (République fédérale de Yougoslavie)

121. Se fondant sur la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999, la MINUK, par le biais du Service d'action antimines de l'ONU et de l'UNOPS s'occupe activement de développer un programme intégré de déminage au Kosovo. Une priorité du

programme a été la création à Pristina d'un centre de coordination de l'action antimines servant de centre de liaison pour les mines terrestres et munitions non explosées. Ce centre, qui est maintenant pleinement opérationnel, est notamment chargé de la planification et de la coordination des activités liées aux mines et munitions non explosées, de la gestion de l'information, de l'élaboration de normes techniques et de sécurité, de l'assurance-qualité et de la mobilisation de ressources.

122. De juin au 31 août 1999, quelque 232 personnes ont été blessées ou tuées par des mines terrestres et des munitions non explosées au Kosovo, taux de pertes beaucoup plus élevé qu'indiqué précédemment et comparable à ceux enregistrés dans des situations d'urgence analogues, en Afghanistan et au Cambodge, par exemple.

123. Travaillant en étroite collaboration avec d'autres partenaires de déminage, le Centre de coordination de l'action antimines a commencé à établir un plan de déminage pour le Kosovo divisé en trois phases. Les activités prévues dans le cadre de la phase préliminaire comprennent l'évaluation rapide des risques liés aux mines et munitions non explosées et la sensibilisation des réfugiés et des personnes déplacées aux dangers des mines. Les activités de vérification et de relevé seront entreprises lors de la deuxième phase d'urgence, en même temps que les tâches de neutralisation des explosifs et munitions, de destruction des munitions non explosées et de déminage dans les zones de combat et les zones urbaines, et la mise en place de capacités d'assistance aux victimes. La phase finale sera centrée sur les activités de déminage pouvant se poursuivre pendant l'hiver et au-delà. La mise au point d'arrangements institutionnels permettant de déterminer les besoins de déminage à moyen terme et à long terme revêtira une importance particulière dans ce contexte.

124. Dans le cadre du programme d'action antimines de la MINUK, un plan opérationnel de sensibilisation aux mines et munitions non explosées relevant de la phase d'urgence a été publié et un document directif établi, décrivant les modalités d'application du plan. L'UNICEF, le CICR, le Mines Advisory Group, CARE International et d'autres ONG sont les principaux partenaires d'exécution dans la campagne de sensibilisation aux mines lancée au Kosovo. Avec l'appui du Centre de coordination de l'action antimines et du CICR, l'OMS a mis en place un vaste système de surveillance des blessures causées par des mines, afin de rassembler des données sur les décès et blessures par mines ou munitions non explosées au Kosovo. Dans le cadre de cet effort, Handicap International, en coopération avec l'OMS et les hôpitaux locaux, a créé un

centre orthoprothétique à Pristina pour le traitement des victimes des mines.

125. Diverses ONG et sociétés commerciales, notamment NPA, le Mines Advisory Group, Handicap International, HALO Trust, HELP, Ronco, Bactec et Mine-Tech, sont très actives dans le domaine des opérations liées aux levés, au balisage des champs de mines et au déminage. Pour la plupart, ces efforts sont financés par les gouvernements donateurs et les organismes des Nations Unies; toutefois, dans de nombreux cas, le financement ne couvre pas le coût total des activités prévues dans le cadre de la phase d'urgence. Un financement supplémentaire doit être garanti pour assurer la continuité des opérations sur le terrain. Par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage, un montant total de 5 252 930,39 dollars a été annoncé ou dépensé au titre du programme d'action antimines.

126. Dans le cadre d'un processus géré par le Centre de coordination de l'action antimines, les combattants démobilisés sont ciblés comme démineurs locaux potentiels. On pense que des démineurs formés localement seront nécessaires pour répondre aux besoins à moyen terme et à long terme et, à cette fin, une capacité nationale devra être mise en place au Kosovo. Plusieurs ONG et sociétés commerciales, comme Danish Church Aid et Bactec ont déjà reçu un financement pour poursuivre cette activité de formation.

## J. République démocratique populaire lao

127. Le programme national lao d'élimination des munitions non explosées (UXO LAO) continue de développer ses activités de déminage et de neutralisation des munitions non explosées. Il est maintenant pleinement opérationnel dans 9 des 15 provinces contaminées par ces engins et dispose d'un personnel national de 880 personnes appuyé par 32 conseillers internationaux. Le programme a par ailleurs récemment reçu des informations concernant les bombardements américains qui se sont révélées être un outil de planification utile. Des informations supplémentaires sur les attaques américaines, les herbicides utilisés et les bases de données sur les combats au sol devraient être communiquées au cours des prochains mois.

128. UXO LAO dispose également d'un centre de formation, financé dans le cadre d'une opération d'aide militaire globale des États-Unis, qui achèvera le transfert des responsabilités en matière d'instruction au personnel lao d'ici septembre 1999. Dans les provinces, une formation et des services consultatifs sont fournis par divers organismes partenaires d'exécution et ONG, notamment le Mines

Advisory Group, Handicap International, NPA, Gerbera GmbH, un détachement belge de neutralisation des explosifs et munitions et World Vision Australia. Le programme s'efforce de satisfaire les besoins des communautés de diverses manières. Pendant la période à l'examen, des équipes de déminage ont déminé 3 860 000 mètres carrés de terrain prioritaire et détruit 77 000 munitions non explosées et mines terrestres. Malheureusement, le nombre de victimes du déminage a augmenté dans les premiers mois de 1999 par rapport à la même période en 1998. Cette augmentation reflète notamment une amélioration des procédures d'établissement de rapports et l'accroissement des pressions pour obtenir l'accès à de nouvelles terres. En ce qui concerne les activités de sensibilisation au niveau local, quelque 548 villages ont été visités, touchant environ 150 000 personnes.

129. Le montant annuel des dépenses de fonctionnement d'UXO LAO s'élève à environ 15 millions de dollars. L'objectif principal du programme demeure la mise en place d'une capacité nationale durable de déminage; toutefois, son statut demeure incertain en raison de l'insuffisance des contributions des donateurs.

## K. Mozambique

130. Depuis juillet 1998, le PNUD aide le Gouvernement à restructurer sa commission nationale de déminage afin d'améliorer sa capacité de coordonner l'action antimines. Des conseillers techniques et juridiques ont été détachés par l'UNOPS, pour veiller à la prise en compte des aspects juridiques et garantir que les meilleures pratiques internationales dans le domaine du déminage sont reconnues. Le PNUD a examiné les contrats de déminage par des sociétés commerciales, en étroite coopération avec la Commission de déminage, veillant à la transparence des procédures de sélection et à l'exécution efficace des tâches assorties de délais précis. En novembre 1998, le projet concernant la nouvelle Commission de déminage a été présenté aux agents d'exécution, aux donateurs et aux organismes des Nations Unies; sept mois plus tard, une loi a été votée sur un nouveau modèle institutionnel.

131. Le PNUD coordonne également l'assistance financière et technique au programme de déminage accéléré exécuté par des entités nationales, principal agent de déminage dans le sud du Mozambique. Le programme emploie environ 500 personnes, presque toutes des Mozambicains, et utilise généralement une combinaison de techniques manuelles, canines et mécaniques adaptées aux

conditions locales. Il a un budget d'environ 4 millions de dollars.

132. L'UNICEF est l'organisme chef de file pour les activités de sensibilisation aux mines et l'assistance aux victimes. Avec la coopération de certaines ONG, le Fonds s'efforce de sensibiliser les populations aux dangers des mines dans les zones gravement affectées, réduisant les taux de pertes de 50 accidents par mois à une moyenne de 10 actuellement. L'UNICEF coopère également avec certaines ONG en ce qui concerne la formation de personnel local et l'achat de matériel et d'équipement utilisés pour la fabrication locale et l'adaptation de prothèse.

## L. Nicaragua

133. Le Nicaragua est le pays le plus miné d'Amérique centrale; on estime qu'il s'y trouve plus de 70 000 mines terrestres. Reconnaisant les incidences de cette crise, le pays a mis en place une capacité nationale en 1990. Depuis 1996, le programme national d'action antimines bénéficie de l'appui de diverses organisations, y compris l'Organisation des États américains et l'Organisation interaméricaine de défense, et a réalisé des progrès importants en ce qui concerne le déminage, le balisage des champs de mines et la prévention des risques.

134. L'ouragan Mitch et les inondations qui ont résulté, dévastant le pays à la fin de 1998, ont aggravé le problème des mines terrestres au Nicaragua en polluant des zones agricoles qui auparavant n'étaient pas minées par des mines qui ont été déplacées ou entraînées du fait de conditions météorologiques extrêmes. En outre, les travaux de reconstruction auxquels il fallait procéder d'urgence afin de rétablir une activité socioéconomique normale dans les régions affectées ne pouvaient commencer sans que des opérations de déminage longues et coûteuses aient été effectuées au préalable.

135. Répondant à une demande d'assistance du Président du Nicaragua, le Service d'action antimines de l'ONU a évalué la situation dans le pays en novembre 1998 et proposé la mise en oeuvre d'un projet d'assistance au déminage à court terme, dont l'objet serait de renforcer la capacité nationale en matière de détection et de déminage afin de garantir que les sites de reconstruction situés autour des ponts détruits n'étaient pas minés.

136. De mai à la fin de juillet 1999, le projet du Service d'action antimines de l'ONU a permis de déclarer exempts de mines terrestres plus de 527 000 mètres carrés de terrain à proximité de quatre ponts détruits, sur la section nord de la route principale reliant Managua au Honduras.

## M. Somalie

137. Au cours du premier semestre de 1999, les activités de déminage en Somalie ont été concentrées dans la partie nord-ouest du pays, qui, d'après les estimations, contient la plus forte densité de champs de mines. La région de Burao a été reconnue comme zone de déminage prioritaire, compte tenu de sa situation centrale et des liens commerciaux étroits avec le reste du pays. Environ 184 000 mètres carrés de terrain seront déminés afin de permettre d'accéder à ce territoire, tandis que plus de 100 000 personnes déplacées attendent à Yerowe, à 20 kilomètres au sud de Burao, pour regagner leurs foyers. Ces activités de déminage devraient se poursuivre jusqu'à la fin du dernier trimestre de 1999. Il est difficile de déterminer l'ampleur exacte de la crise concernant les mines terrestres dans le nord-ouest de la Somalie, car le relevé de niveau 1 n'est pas achevé.

138. Une équipe initiale, comprenant un directeur de projet, un directeur des opérations et un professionnel de la santé a commencé à recruter et à former 64 démineurs à Burao. Toutefois, en raison de la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité, cette première équipe a été retirée en juin 1999 et réaffectée seulement au milieu de juillet.

139. Plusieurs ONG poursuivent des activités en Somalie. Le Groupe de déminage danois, financé par le Gouvernement danois, est opérationnel depuis janvier 1999 et doit conduire des opérations de déminage dans la région de Galbreed. Halo Trust, assisté par la Vietnam Veterans Association et le Département d'État des États-Unis, commencera ses opérations dans la région d'Awal en août 1999 où des terrains seront déminés pour réinstaller les personnes déplacées et réfugiés d'Éthiopie. Avec un financement allemand, la Sankt Barbara Foundation envisage de dépêcher une mission de prospection et mènera des activités à petite échelle à l'appui d'initiatives de sensibilisation aux mines et de renforcement des capacités locales. CARE poursuit des activités concernant les questions de sensibilisation au danger des mines. Une amélioration de la coordination et un renforcement de l'appui institutionnel aideraient les nombreuses organisations de déminage actives dans le nord-ouest de la Somalie. L'exercice d'un contrôle centralisé sur les activités de collecte et de gestion de données faciliterait le transfert final de ces responsabilités aux autorités locales.

## N. Sri Lanka

140. En réponse à une demande du Gouvernement, le PNUD s'est associé aux efforts déployés par les autorités afin de remédier au problème de la contamination par des mines terrestres et des munitions non explosées dans la péninsule de Jaffna, situation qui continue de compromettre les efforts de réinstallation. Dans ce contexte, l'Office de reconstruction et de réinstallation du nord sera l'entité nationale chargée de la coordination des activités de déminage dans la région, tandis que l'UNOPS demeure l'agent d'exécution pour le PNUD.

141. Des activités de déminage de grande ampleur ont été conçues dans le cadre d'un projet pilote, le programme de reconstruction et de réinstallation de Jaffna. Le volet déminage du programme a deux objectifs immédiats : réduire le nombre de blessures par mines terrestres ou munitions non explosées dans la péninsule de Jaffna et restituer aux communautés pour une utilisation productive les terres qui ont fait l'objet de relevés et ont été déminées. On espère que les capacités institutionnelles locales seront renforcées d'ici la fin de la période du projet, afin de reproduire ces activités dans d'autres zones contaminées par les mines.

142. Les Gouvernements australien et néerlandais ont versé des contributions de plus de 500 000 dollars jusqu'à présent et, quand les activités relatives aux levés de niveau 2 auront commencé, d'autres montants au titre de la participation aux frais devraient être versés.

## VI. Enseignements tirés : Kosovo

143. L'ONU a lancé de nombreux programmes d'assistance à l'action antimines depuis l'élaboration d'une politique des Nations Unies en matière de déminage il y a un an et la création du Service d'action antimines de l'ONU. Le programme d'action antimines au Kosovo est toutefois le seul programme qui ait été conçu en tant qu'intervention d'urgence face à une crise humanitaire. En tant que tel, il permet de tirer un certain nombre d'enseignements utiles pour des situations futures analogues.

144. La MINUK se distingue des autres missions dans la mesure où, s'inspirant de l'expérience acquise en Bosnie-Herzégovine et des opérations se déroulant actuellement à l'échelle mondiale, le Service d'action antimines a décidé de concentrer ses efforts sur la coordination lors de la mise en place du Centre de déminage de Pristina, rebaptisé par la suite Centre de coordination de l'action antimines. En

décidant d'abandonner les activités d'exécution pour se concentrer sur les questions générales de coordination, de planification et de hiérarchisation, le Centre de coordination de l'action antimines a pu tirer avantage des atouts des divers partenaires travaillant au Kosovo. Les entités des Nations Unies se sont efforcées de faciliter l'émergence d'un consensus international et de préciser les fonctions de coordination de base, par exemple, tandis que les ONG et les sociétés commerciales tiraient parti de leur flexibilité éprouvée dans la mise en oeuvre d'activités de terrain.

145. Le Kosovo se distingue également par le fait que l'UNOPS a très tôt été associé à l'exécution du programme d'urgence. Le Kosovo est le premier cas où le Bureau, en tant que prestataire de services du système des Nations Unies, a été chargé dès le début de l'action prévue par l'ONU pour mettre en oeuvre le programme de déminage au nom du Service d'action antimines de l'Organisation, dans le cadre du maintien de la paix. Le rôle cohérent et stabilisateur joué par le Bureau au Kosovo contribuera en fin de compte à assurer une transition sans heurts des responsabilités en matière de programme d'une situation d'urgence au développement à long terme et devrait servir de modèle pour les futurs programmes d'action antimines de l'ONU.

146. L'expérience du Kosovo a également démontré que la planification préalable était essentielle pour une intervention rapide et intégrée en matière de déminage dans une situation d'urgence. À ce sujet, on notera que les efforts de déminage entrepris rapidement au Kosovo ont été renforcés par la proximité des ressources qui se trouvaient précédemment en Bosnie-Herzégovine et par l'aide d'urgence fournie par les donateurs, en particulier le Royaume-Uni, qui a permis de mettre en place une capacité de coordination initiale dès les premières phases de la situation d'urgence. Compte tenu du fait que les futures interventions d'urgence en matière de déminage ne bénéficieront pas nécessairement de ces avantages, il faudrait créer une capacité d'évaluation interorganisations en attente, afin de déterminer immédiatement l'ampleur et la nature de toute intervention d'urgence potentielle à des fins de sensibilisation au danger des mines. En fait, il ne faut pas sous-estimer l'importance d'une présence des Nations Unies dès l'émergence d'une situation d'urgence potentielle. Comme on l'a vu au Kosovo, sa participation rapide au processus décisionnel a permis à l'ONU d'élaborer des politiques de coordination et de hiérarchisation plus efficaces entre tous les partenaires aux activités de déminage.

147. Théoriquement, une telle capacité d'évaluation comprendrait des organismes d'exécution (ONU, CICR, ONG) et une représentation des gouvernements donateurs,

ce qui assurerait une approche coordonnée et un suivi immédiat. L'affectation d'opérateurs qualifiés pour le Système de gestion de l'information pour l'action antimines, d'un instructeur/capacité de formation en attente pour la sensibilisation aux mines et aux munitions non explosées permettant la mise en oeuvre des éléments du programme relatifs à la sensibilisation aux dangers des mines dans les situations d'urgence seraient également d'une grande utilité. L'expérience au Kosovo a montré que trop de temps était consacré à la recherche d'instructeurs en matière de sensibilisation aux mines et à leur déploiement sur le terrain. La mise en place d'une capacité d'intervention pour les situations d'urgence exigerait également de disposer de matériaux de sensibilisation aux mines, de manuels de formation et de programmes en quantités suffisantes et pouvant être adaptés rapidement aux besoins prioritaires. En ce qui concerne l'assistance aux victimes, il a été reconnu que les rapports sur les accidents provoqués par des mines constituaient une source d'informations utile, facilitant la hiérarchisation des opérations de déminage et des activités de sensibilisation au danger des mines. L'amélioration de la capacité d'intervention face aux situations d'urgence permettrait de mettre en place un système de surveillance des blessures par mine fondé sur le Système de gestion de l'information pour l'action antimines.

148. Utilisée pour la première fois au Kosovo, la base de données du Système s'est révélée être extrêmement utile pour les activités de contrôle et de planification, et pour la mise en oeuvre du programme. La possibilité de rassembler et de diffuser des informations pertinentes provenant de diverses sources, combinée à une capacité liée au Système d'information géographique, a considérablement renforcé les capacités de gestion de l'information. Tout aussi important était le fait que le module de terrain du Système de gestion de l'information pour l'action antimines a été mis à disposition par le Centre de coordination de l'action antimines dès le début et que cette base de données unique a été utilisée par les principales entités associées aux activités de déminage au Kosovo, y compris la KFOR et les ONG. Cette collaboration internationale sur le terrain, utilisant des techniques de collecte d'information normalisées, sous l'égide du Centre de coordination de l'ONU de l'action antimines, revêt une importance particulière et devrait être encouragée dans les futurs programmes d'action antimines à mettre en oeuvre dans des situations d'urgence.

149. Le succès des activités de déminage d'urgence au Kosovo a montré qu'avec la volonté politique requise et les ressources nécessaires, la communauté internationale peut

mettre en place une capacité d'intervention rapide efficace. À ce sujet, le déploiement immédiat de ressources supplémentaires par divers donateurs hors du cadre du Fonds d'affectation spéciale est noté et apprécié. Toutefois, certaines limitations empêchent actuellement les organismes des Nations Unies compétents de considérer ces conditions comme allant de soi. S'il est entendu que l'action antimines à l'appui des mandats de maintien de la paix doit être financée par des contributions statutaires et que les opérations de déminage à l'appui des mandats humanitaires doivent être financées par des contributions volontaires, l'ONU devrait conserver, dans tous les cas, la possibilité d'utiliser les modalités d'application jugées les plus appropriées et les plus efficaces. Les donateurs devraient également reconnaître que les contributions volontaires affectées à des programmes particuliers entravent par mégarde les efforts faits par le Service d'action antimines de l'ONU pour faire face à des situations d'urgence imprévues et affectent les programmes humanitaires prioritaires dont le financement est insuffisant. Comme on l'a vu au Kosovo, il ne faudrait pas sous-estimer les avantages présentés par le fait de pouvoir affecter les ressources financières de manière plus souple et sans retard. Il est toutefois reconnu qu'il faut améliorer le mécanisme d'information des donateurs et de coordination de leur action avant de pouvoir mettre en oeuvre cette flexibilité. Répondant aux demandes des donateurs, le Service d'action antimines s'efforce actuellement d'affiner le système d'établissement des rapports.

## VII. Mobilisation des ressources

150. Bien que la crise des mines terrestres à l'échelle mondiale continue de susciter une grande inquiétude, l'attention en ce qui concerne l'assistance humanitaire et en matière de développement fournie par les gouvernements et les organismes donateurs est constamment sollicitée dans diverses directions. Chaque nouvelle crise humanitaire détourne inévitablement l'attention et les ressources de la communauté mondiale d'autres causes tout aussi importantes.

151. Malgré cela, les gouvernements donateurs et les organisations philanthropiques ont versé des contributions afin de remédier à la crise des mines terrestres. Les chiffres présentés à la première Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa indiquent qu'un montant d'environ 500 millions de dollars a été affecté aux efforts de déminage à l'échelle mondiale jusqu'à présent. Bien que ces fonds aient permis de réaliser des progrès importants au cours des trois à cinq dernières années, il reste encore

beaucoup à faire. En fait, l'investissement effectué en vue de sauver des vies humaines et d'endiguer la terreur doit être poursuivi à moyen terme, en vue de mettre fin à cette tragédie.

152. Seul un engagement des gouvernements donateurs et des organismes de financement, auxquels il a été demandé de fournir les ressources nécessaires pour la mise en oeuvre des multiples aspects de l'action antimines, y compris le déminage, la sensibilisation au danger des mines, l'assistance aux victimes et les activités de plaidoyer, permettra de maintenir l'investissement humanitaire.

153. La mobilisation des ressources est l'une des activités essentielles de l'ONU dans sa lutte contre le fléau des mines terrestres. Le Service d'action antimines de l'ONU, en tant que centre de liaison, coordonne et facilite la mobilisation des ressources pour l'action antimines au sein du système des Nations Unies. Cette activité exige une vision commune et un effort collectif des divers organes et organismes des Nations Unies, y compris le PNUD, l'UNOPS, l'UNICEF et l'OMS, entités qui ont toutes, comme le Service d'action antimines de l'ONU, établi des projets et programmes de déminage exigeant un appui continu des donateurs.

154. L'un des principaux outils utilisés par l'ONU pour échanger des informations et mobiliser des ressources est le dossier des projets relatifs aux mines. Ce document, établi chaque année par le Service d'action antimines de l'ONU, présente un tableau global actualisé des projets d'action antimines en cours et nouveaux mis en oeuvre sous les auspices de départements et d'organismes des Nations Unies. Le dossier le plus récent, portant sur la période d'avril 1999 à avril 2000, contient des informations sur l'exécution de projets d'action antimines dans 20 pays, ainsi que des informations sur les programmes mondiaux portant sur la surveillance du danger des mines terrestres et l'évaluation des programmes thématiques concernant la sensibilisation au danger des mines, l'assistance aux victimes et les technologies de déminage. Ce document est communiqué à toutes les missions auprès de l'ONU et aux autres organisations concernées pour consultations avec les capitales nationales sur les moyens de financer les programmes des Nations Unies.

155. L'ONU établit aussi une base de données sur les investissements en matière d'action antimines. Les gouvernements qui sont membres du Groupe d'appui à l'action antimines ont demandé au Service d'action antimines de l'ONU de mettre au point un système électronique d'accès à distance qui permettra aux donateurs d'accéder à l'information et de décharger les données financières

concernant la manière dont ils affectent les fonds à l'action antimines, dans quel pays pollué par les mines, pour quelle catégorie de programme (sensibilisation au danger des mines ou déminage) et suivant quel type de financement (assistance bilatérale, fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ou ONG). Il est à espérer que cet outil puissant, qui sera disponible sur le site Web du Service d'action antimines de l'ONU, facilitera l'élaboration des politiques et encouragera le dialogue, et permettra de mieux planifier la manière dont les ressources devraient être affectées pour remédier aux problèmes prioritaires.

156. En ce qui concerne les ressources que le Service d'action antimines de l'ONU gère dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage, les donateurs noteront des améliorations importantes concernant la diffusion d'informations sur les contributions. Les instruments juridiques utilisés pour l'allocation de fonds aux entités des Nations Unies et aux ONG, ainsi que les systèmes permettant de contrôler l'utilisation des ressources, ont été améliorés en 1999. Les résultats de ces efforts porteront leurs fruits en 2000 et au-delà.

157. Le Service d'action antimines de l'ONU continuera de promouvoir l'idée que l'action antimines doit être maintenue à un rang élevé sur la liste des priorités humanitaires des gouvernements donateurs, de mettre l'accent sur la nécessité d'effectuer des investissements continus à moyen terme et de démontrer comment les outils de gestion de la qualité amélioreront la coordination de l'action antimines au sein du système des Nations Unies.

#### *Notes*

<sup>1</sup> APLC/MSP.1/1999/1.

<sup>2</sup> CCW/CONF.I/16 (Part I), annexe B.

<sup>3</sup> CCW/CONF.I/16 (Part I).

## Annexe

## Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage

## A. Montant total des contributions par donateur, au 7 octobre 1999

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateurs</i>	<i>Contributions versées</i>	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Total</i>
<b>États membres et pays dotés du statut d'observateur</b>			
Allemagne	2 056 924,46	–	<b>2 056 924,46</b>
Andorre	10 000,00	–	<b>10 000,00</b>
Arabie saoudite	50 000,00	–	<b>50 000,00</b>
Australie	757 257,36	250 000,00	<b>1 007 257,36</b>
Autriche	258 348,24	–	<b>258 348,24</b>
Belgique	1 819 746,26	–	<b>1 819 746,26</b>
Brésil	3 000,00	–	<b>3 000,00</b>
Cambodge	1 000,00	–	<b>1 000,00</b>
Canada	2 441 952,79	–	<b>2 441 952,79</b>
Chine	100 000,00	–	<b>100 000,00</b>
Corée	350 000,00	–	<b>350 000,00</b>
Croatie	1 000,00	–	<b>1 000,00</b>
Danemark	5 158 710,70	–	<b>5 158 710,70</b>
Espagne	1 230 973,21	105 000,00	<b>1 335 973,21</b>
États-Unis d'Amérique	2 200 000,00	477 500,00	<b>2 677 500,00</b>
Finlande	232 022,75	100 000,00	<b>332 022,75</b>
France	721 021,90	–	<b>721 021,90</b>
Grèce	80 000,00	–	<b>80 000,00</b>
Indonésie	40 000,00	–	<b>40 000,00</b>
Irlande	1 070 341,10	–	<b>1 070 341,10</b>
Islande	10 000,00	–	<b>10 000,00</b>
Israël	98 000,00	–	<b>98 000,00</b>
Italie	1 205 283,95	554 139,42	<b>1 759 423,37</b>
Japon	10 162 060,00	–	<b>10 162 060,00</b>
Liechtenstein	47 656,20	–	<b>47 656,20</b>
Luxembourg	352 753,98	–	<b>352 753,98</b>
Malte	1 952,00	–	<b>1 952,00</b>
Maurice	10 000,00	–	<b>10 000,00</b>
Monaco	41 629,00	–	<b>41 629,00</b>
Namibie	500,00	–	<b>500,00</b>
Norvège	4 328 057,78	–	<b>4 328 057,78</b>
Nouvelle-Zélande	462 750,00	–	<b>462 750,00</b>
Pays-Bas	513 294,32	–	<b>513 294,32</b>
Portugal	150 000,00	–	<b>150 000,00</b>
République tchèque	22 500,00	–	<b>22 500,00</b>
Royaume-Uni	2 198 862,57	–	<b>2 198 862,57</b>

<i>Donateurs</i>	<i>Contributions versées</i>	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Total</i>
Saint-Siège	4 000,00	–	<b>4 000,00</b>
Slovaquie	10 000,00	–	<b>10 000,00</b>
Suède	1 514 954,47	–	<b>1 514 954,47</b>
Suisse	3 482 698,04	345 000,00	<b>3 827 698,04</b>
<b>Total partiel</b>	<b>43 199 251,08</b>	<b>1 831 639,42</b>	<b>45 030 890,50</b>
<b>Autres sources</b>			
Union européenne	9 709 767,60	5 515 000,00	<b>15 224 767,60</b>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	–	–	–
Programme des Nations Unies pour le développement	–	–	–
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	–	–	–
Particuliers	6 596,08	–	<b>6 596,08</b>
<b>Total partiel</b>	<b>9 716 363,68</b>	<b>5 515 000,00</b>	<b>15 231 363,68</b>
<b>Total</b>	<b>52 915 614,76</b>	<b>7 346 639,42</b>	<b>60 262 254,18</b>

**B. Montant total des contributions par affectation, au 7 octobre 1999**

(En dollars des États-Unis)

<i>Affectation</i>	<i>Montant des contributions</i>	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Total</i>
<b>Programmes</b>			
Afghanistan	1 262 190,02	–	<b>1 262 190,02</b>
Angola	7 936 204,38	250 000,00	<b>8 186 204,38</b>
Azerbaïdjan	500 000,00	–	<b>500 000,00</b>
Bosnie-Herzégovine	9 802 933,40	345 000,00	<b>10 147 933,40</b>
Cambodge	650 000,00	–	<b>650 000,00</b>
Croatie	4 529 252,38	1 350 000,00	<b>5 879 252,38</b>
Éthiopie	25 000,00	–	<b>25 000,00</b>
Guatemala	200 000,00	–	<b>200 000,00</b>
Mozambique	4 434 561,37	605 000,00	<b>5 039 561,37</b>
Nicaragua	475 000,00	52 500,00	<b>527 500,00</b>
République démocratique populaire lao	450 000,00	250 000,00	<b>700 000,00</b>
Somalie	324 000,00	120 000,00	<b>444 000,00</b>
Soudan	199 442,00	–	<b>199 442,00</b>
Tadjikistan	375 000,00	215 000,00	<b>590 000,00</b>
Tchad	400 000,00	–	<b>400 000,00</b>
Thaïlande	400 000,00	–	<b>400 000,00</b>
Yémen	1 627 832,21	–	<b>1 627 832,21</b>
Yougoslavie (Kosovo)	1 627 430,39	3 505 000,00	<b>5 132 430,39</b>
<b>Total partiel, programmes</b>	<b>35 218 846,14</b>	<b>6 692 500,00</b>	<b>41 911 346,14</b>
<b>Conférences</b>			
Genève, juillet 1995	780 027,19	–	<b>780 027,19</b>
Copenhague, juillet 1996	382 000,00	–	<b>382 000,00</b>
Tokyo, mars 1997	155 447,00	–	<b>155 447,00</b>
<b>Total partiel, conférences</b>	<b>1 317 474,19</b>	<b>–</b>	<b>1 317 474,19</b>
<b>Projets</b>			
Études multipays	386 967,21	–	<b>386 967,21</b>
Manuel de sécurité	100 000,00	–	<b>100 000,00</b>
<b>Total partiel, projets</b>	<b>486 967,21</b>	<b>–</b>	<b>486 967,21</b>
Convention d'Ottawa	393 626,52	–	<b>393 626,52</b>
Coordination – Siège	5 171 129,09	–	<b>5 171 129,09</b>
Urgences	120 500,00	–	<b>120 500,00</b>
<b>Montant total affecté</b>	<b>42 708 543,15</b>	<b>6 692 500,00</b>	<b>49 401 043,15</b>
Montant non affecté	9 840 276,61	654 139,42	<b>10 494 416,03</b>
(À déterminer)	366 795,00	–	<b>366 795,00</b>
<b>Total</b>	<b>52 915 614,76</b>	<b>7 346 639,42</b>	<b>60 262 254,18</b>